

**MISSION
LOCALE
DE PARIS**



BILAN & ÉVALUATION FSE+

L'INSERTION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES
JEUNES HABITANT EN QPV : PASSER DES
PRATIQUES PROFESSIONNELLES À UNE
STRATÉGIE D' ACTIONS

2023-2025

MISSION LOCALE DE PARIS



Financé par
l'Union européenne



**MINISTÈRE
DU TRAVAIL,
DU PLEIN EMPLOI
ET DE L'INSERTION**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

SOMMAIRE

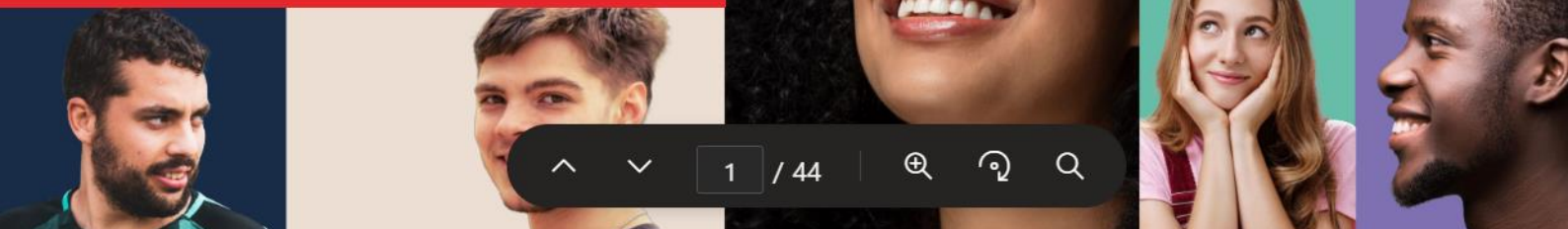
1. Préambule	3
a. Référence de l'appel à projets	3
b. Contenu et finalité.....	4
c. Chantiers structurants / Thématiques structurantes	4
2. Cadre de travail et principes d'intervention de la Mission Locale de Paris	5
a. Genèse et raisons d'être des missions locales	5
b. Mission Locale de Paris : son organisation, sa stratégie d'actions et son activité.....	6
c. Positionnement de l'offre de service à destination des jeunes parisiens	8
3. La « politique de la ville » : une politique publique évolutive et challengeante	11
a. Grands principes et chiffres clés	11
b. Montée en puissance de la Mission Locale de Paris dans l'environnement de la politique de la ville parisienne	12
c. Les actions structurantes portées par la Mission Locale de Paris	26
4. Focus sur un dispositif majeur : le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)	31
a. Contours du dispositif et ses évolutions	31
b. Pratiques d'intervention de l'équipe PRIJ	35
c. L'impact sur les jeunes NEET 16-25 ans	37
5. Conclusion et perspectives de travail	41



MISSION
LOCALE
DE PARIS

Les
Missions
Locales

Pour l'insertion de tous les
jeunes Parisiens qui en
éprouvent le besoin



1. PREAMBULE

a. Référence de l'appel à projets

- **Programme** : Programme national FSE+ Emploi - Inclusion - Jeunesse – Compétences ;
- **Intitulé de l'appel à projets** : Ile-de-France - FSE+ 2021-2024 - Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en Île-de-France ;
- **Numéro de l'appel à projets** : IDF-AGD114 ;
- **Priorité d'investissement** : 2 - Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes et renforcer leur employabilité notamment par la réussite éducative ;
- **Objectif spécifique** : 2.a - Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la

garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale.

b. Contenu et finalité

Au sein même du service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE), de l'écosystème parisien dont celui de la politique de la ville¹ et plus spécifiquement dans le cadre de la dynamique de travail du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)², l'enjeu est de **renforcer la fonction de pilotage, de coordination et d'animation** de ces sujets transversaux au sein de la **Mission Locale de Paris** afin de :

CAPITALISER – RENFORCER – MODÉLISER ÉVALUER – VALORISER

→ L'ensemble de l'expertise déployée par la dite-association en lien avec ses partenaires et les jeunes accompagnés, au bénéfice des politiques publiques, des territoires et surtout des publics ciblés.

In fine, l'objectif étant de passer d'une agrégation de pratiques professionnelles hétérogènes empiriques à une véritable stratégie d'actions commune sur le territoire de Paris.

c. Chantiers structurants / Thématiques structurantes




¹ Cf. Partie 3. La « politique de la ville » : une politique publique évolutive et challengeante

² Cf. Partie 4. Focus sur un dispositif majeur : le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)

2. CADRE DE TRAVAIL ET PRINCIPES D'INTERVENTION DE LA MISSION LOCALE DE PARIS

a. Genèse et raisons d'être des missions locales

 **Les premières missions locales ont émergé dans les années 1980** en réponse à un climat social fragile : massification du chômage, plus particulièrement chez les jeunes et donc précarisation de la population, jeunesse qui a dû mal à trouver sa place dans une société vieillissante, perte d'équilibre du système éducatif et surtout scolaire... De ce fait, les écarts se creusent et les rapports se complexifient entre les diverses générations et les différentes catégories sociales.

En parallèle, un véritable basculement d'ordre politique se met en place : l'avènement d'un gouvernement de gauche avec à sa tête François MITTERAND, une première sous la V^{ème} République.

Au-delà de ce contexte social et politique bien spécifique, c'est l'initiative de Bertrand SCHWARTZ qui a été levier dans la création des missions locales : la construction du rapport **« L'insertion professionnelle et sociale des jeunes »** (1981) et sa valorisation auprès du 1^{er} ministre, Pierre MAUROY. L'enjeu étant de réagir positivement au diagnostic cité ci-dessus, de faire des propositions concrètes et plus largement de créer une nouvelle politique publique plus cohérente et accessible : *« La crise économique et l'ampleur du chômage ne sont pas seuls responsables de la situation des jeunes. L'organisation actuelle du système éducatif, de la formation professionnelle et des services d'information, d'orientation et de placement, les dispositifs d'insertion professionnelle mis en place au cours des dernières années, ainsi que les aides au premier emploi ne procèdent pas d'une conception d'ensemble, mais de la juxtaposition de dispositions parfois contradictoires et souvent conjoncturelles »*³.

À partir de là, quelques missions locales expérimentales ont vu le jour localement jusqu'à s'implanter massivement sur les territoires à l'échelle nationale : aujourd'hui, le réseau est composé de 436 structures missions locales (dont 67 en Île-de-France). En 2024, elles ont accompagné 1,1 million de jeunes (dont 407 000 primos accompagnés⁴) et sont composées de plus de 13 600 professionnels.



Les missions locales, à quoi ça sert ?

Statutairement, les missions locales sont des associations loi 1901⁵ qui exercent une mission de service public dans le secteur de l'insertion et de l'emploi (SPIE) au même titre que France Travail et Cap Emploi, en lien avec les services de l'État et les collectivités territoriales⁶.

³ Rapport Bertrand SCHWARTZ, L'insertion professionnelle et sociale des jeunes, 1981

⁴ Jeunes accompagnés pour la première fois par la mission locale

⁵ Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/LEGITEXT000006069570/>

⁶ Loi n° 2023-1196 du 18 décembre 2023 pour le plein emploi : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000048581935>

Forte de leur expérience depuis plus de 40ans et de leur travail en réseau à l'échelle régionale – Associations Régionales des Missions Locales (ARML) – et à l'échelle nationale – Union Nationale des Missions Locales (UNML), elle représente un guichet unique pour les jeunes âgés de 16 à 25 ans (29 ans si en situation de handicap).

En effet, cette structuration comme « porte d'entrée unique » est la pierre angulaire du rapport de Bertrand SCHWARTZ. Un gage d'accessibilité et de proximité pour un public ciblé jeune mais surtout fragilisé ! En ce sens, elle porte au quotidien la mission de prendre en charge de manière singulière, globale et transversale les jeunes en faveur de leur insertion socioprofessionnelle et de leur autonomie : emploi, formation, orientation, mobilité, logement, santé, accès à la culture et aux loisirs.

Pour ce faire, les missions locales sont ancrées sur leur territoire physiquement mais aussi par leur dynamique de travail multipartenariale : institutions, entreprises, associations, centres de formation, etc. Une intelligence collective pour le bien du jeune !

Repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes mais surtout avec les jeunes. Effectivement, l'enjeu est également de rendre le jeune acteur de son parcours !

b. Mission Locale de Paris : son organisation, sa stratégie d'actions et son activité

Dans la continuité d'une fusion de 5 sites distincts il y a plus de 10ans, la Mission Locale de Paris s'organise aujourd'hui comme suit :



- 6 sites locaux d'accueil de public couvrant l'ensemble du territoire parisien, animés par des responsables de site, des conseillers en insertion socioprofessionnelle, des chargés d'accueil et des médiateurs linguistiques ;
- 1 siège social / départemental comprenant les services ressources et supports : direction, ressources humaines, finances, systèmes d'information, partenariat et relations externes, pôles inclusion, compétences et entreprises...
- 1 antenne de la mission locale à l'espace Quartier Jeunes (= lieu de ressources pour les jeunes parisiens âgés de 16 à 30 ans piloté par la mairie de Paris) ;
- Dont 3 Points Paris Emploi (PPE) labélisés par la mairie de Paris.

Ces espaces sont occupés par près de 250 professionnels rattachés à l'association.

Site CENTRE

1^{er}, 2^e, 3^e, 4^e, 9^e, 10^e et 11^e
arrondissements:
29-31 rue des Boulets
75011 Paris
☎ Rue des boulets
01 44 93 81 23

Site AVENIR

6^e, 7^e, 14^e, 15^e et 16^e
arrondissements:
24-26 rue de Châtillon
75014 Paris
☎ Alésia
01 40 52 77 30

Site SOLEIL

5^e, 12^e, 13^e arrondissements:
93 rue Jeanne-d'Arc
75013 Paris
☎ Nationale
01 45 85 20 50

Site MILORD

8^e, 17^e et 18^e
arrondissements:
9 impasse Milord
75018 Paris
☎ Porte de St Ouen
01 44 85 01 18

Site EST

19^e arrondissement:
65 rue d'Hautpoul
75019 Paris
☎ Ourcq
01 53 72 81 40

Site PYRENEES

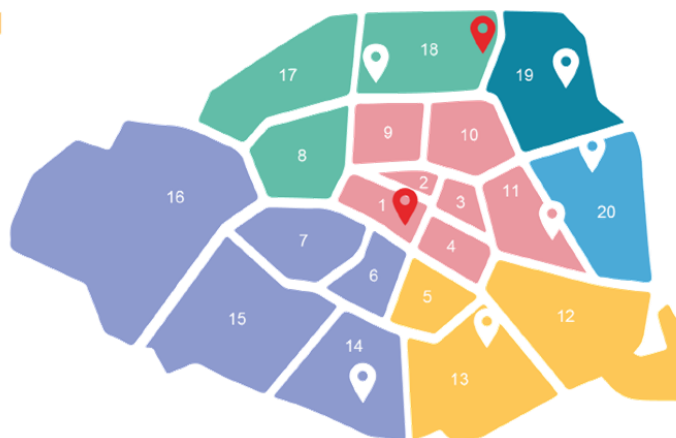
20^e arrondissement:
3 rue de l'Est
75020 Paris
☎ Jourdain
01 44 64 86 10

Quartier Jeunes (QJ)

4 place du Louvre
75001 Paris
☎ Chatelet

Siège social

22 rue Pajol
75018 Paris
☎ Marx Dormoy



Les orientations stratégiques 2022-2025 (reconduit jusqu'à 2027) de la structure dans le cadre de son projet associatif :

- ⇒ Servir la jeunesse parisienne ;
- ⇒ Contribuer à l'animation de l'écosystème parisien autour de la jeunesse / partenariats ;
- ⇒ Mobiliser l'association pour répondre aux enjeux de l'insertion professionnelle, sociale et citoyenne des jeunes parisiens ;
- ⇒ Piloter, évaluer et valoriser l'action de la Mission locale de Paris.



La structuration budgétaire de la Mission Locale de Paris :

- 95% de financement public qui se répartisse entre 5 grands financeurs : l'État (62%), France Travail (3%), la ville de Paris (25%), l'Union Européenne (6%) et la Région d'Île-de-France (4%) ;
- 5% restants des produits d'exploitation proviennent de la collecte du solde de la taxe d'apprentissage, des produits liés à l'intermédiation du service civique, mais aussi, et pour la première fois en 2024, grâce à la signature d'une convention de mécénat financier avec une fondation privée.



L'écosystème et la dimension partenariale de l'association :

Facteur de réussite essentiel à la réalisation de ses missions, la Mission Locale de Paris travaille en synergie avec un grand nombre de partenaires à l'échelle départementale et locale : l'État (Préfecture de la Région Île-de-France, Préfecture de Paris, DRIETS (Direction régionale interdépartementale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités)...), la mairie de Paris centrale et les mairies d'arrondissement, France Travail, Cap Emploi, EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences), les associations, les différents acteurs sociaux, le monde économique, l'Éducation nationale...

→ Une dynamique multipartenariale qui permet de mettre en cohérence les politiques publiques locales d'emploi, d'insertion et de jeunesse afin d'apporter des réponses multiples, efficaces et adaptées aux jeunes parisiens !

CHIFFRES CLÉS 2024

21 088

Jeunes accompagnés c'est-à-dire qui ont participé à un atelier, à une information collective ou ont bénéficié d'un entretien individuel avec un conseiller au cours de l'année

9 270

Nouveaux jeunes accueillis = primo-accompagnés

+ de 3000

Accompagnements renforcés via des dispositifs dédiés

15%

Des jeunes résident en quartier prioritaire en « politique de la ville »

1 063

Jeunes ont reçu une aide au titre du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens (FAJP) (= soutien financier dans le cadre d'un projet précis)

130 395

Entretiens individuels, informations collectives et ateliers avec des jeunes

2 781

Jeunes en suivi renforcé dans le cadre du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) (= parcours intensif, personnalisé et rémunéré)

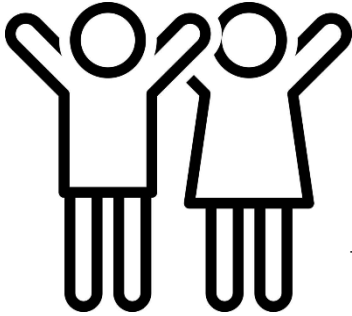
2 184

Jeunes ont commencé un emploi durable (CDI ou CDD de plus de 6mois)

c. Positionnement de l'offre de service à destination des jeunes parisiens

Dans l'essence même des structures « missions locales », leur force majeure réside dans l'adaptabilité de leur offre de service avec le contexte socio-démographie du territoire et en lien avec les ressources existantes, en mettant surtout au cœur de la démarche les besoins des jeunes.

Ça ressemble à quoi un.e jeune parisien.ne alors ?



- Près de 300 000 jeunes âgés de 15-24 ans (14% de la population parisienne, contre 12,9% en Île-de-France et 11,9% en France)⁷ ;
 - Les Parisiens sont pour une très large part diplômée (parmi les 15 ans et plus non scolarisés) : 63,9% à Paris, contre 49% dans la Métropole du Grand Paris⁸ ;
 - Seulement 9 130 jeunes sont inscrits comme demandeurs d'emploi (soit 7% par rapport à l'ensemble des inscrits), notamment sur un territoire où le chômage est bas : 5,7% à Paris contre 6,9% en Île-de-France et 7,1% en France⁹ ;
 - 26 500 jeunes (soit 9%) habitant à Paris sont NEET, c'est-à-dire ni en emploi, ni en études, ni en formation¹⁰ ;
 - Le taux de pauvreté (15,4%) est un peu plus important qu'en France métropolitaine (14,9%), il est notamment concentré dans les quartiers prioritaires en « politique de la ville ».¹¹
- On peut donc constater une jeunesse parisienne contrastée au niveau social mais aussi culturel (famille, groupe d'appartenance, groupe de référence, ethnie, quotidien de vie...), évoluant sur un territoire riche en possibilité (monde économique, offre culturelle, mobilité, etc.).

Pour rappel, les missions locales dont la Mission Locale de Paris priorise comme public les jeunes les plus fragilisés (rupture avec les institutions, éloignés de l'emploi, sans formation, primo-arrivants sur le territoire français...).



Quelle est LA réponse de la Mission Locale de Paris ?

Au travers de ses divers conventionnements et dispositifs, la structure vise à organiser et structurer un parcours d'insertion modulaire permettant d'adapter le niveau d'accompagnement et la mobilisation de l'offre de service en fonction du niveau des besoins des jeunes.

⁷ Données INSEE, 2021

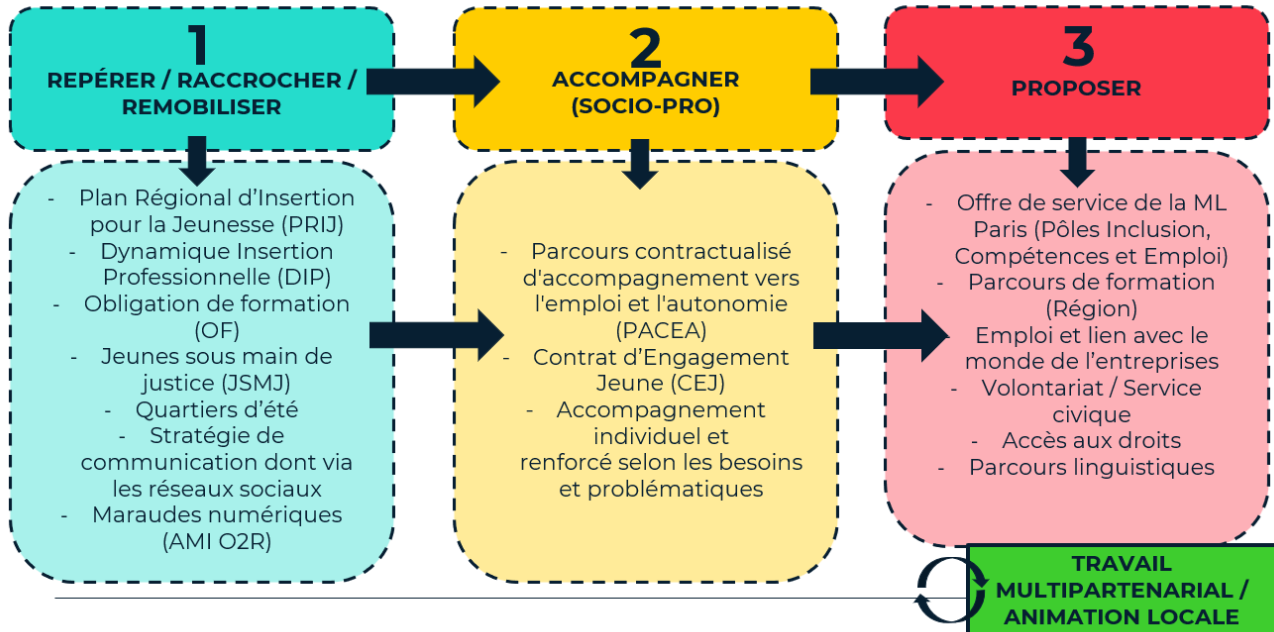
⁸ Données INSEE, 2021

⁹ Données INSEE, 2021

¹⁰ Données APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), 2020

¹¹ Données INSEE, 2021

POINTS STRUCTURANTS DANS LE PARCOURS D'ACCOMPAGNEMENT



Il s'agit notamment de décliner l'approche globale de l'accompagnement en sériant les problématiques les plus fortes en fonction desquelles des équipes vont construire des offres de service dédiées (formations professionnelles, ateliers, partenariats structurants, actions hors-les-murs, etc.), notamment à destination des jeunes accueillis localement sur les sites. Ces derniers sont justement portés par les équipes départementales mentionnées précédemment :

⇒ **Pôle Inclusion :**

- *Thématiques sociales :*
 - Santé / Handicap ;
 - Lutte contre les exclusions ;
 - Logement, culture et mobilité ;
 - Sport ;
- *Thématiques citoyennes :*
 - Laïcité / Citoyenneté ;
 - Engagement citoyen ;

⇒ **Pôle Compétences :**

- *Thématiques évaluation / orientation :*
 - Évaluation ;
 - Orientation / Création d'activité ;
- *Thématique formation ;*

⇒ **Pôle Entreprises :**

- *Thématiques parrainage et bénévolat ;*
- *Thématique responsabilité sociétale des entreprises (RSE) ;*
- *Thématiques relations entreprises et emploi.*

3. LA « POLITIQUE DE LA VILLE » : UNE POLITIQUE PUBLIQUE EVOLUTIVE ET CHALLENGEANTE

a. Grands principes et chiffres clés



Son histoire :

Après une première prise de conscience par les pouvoirs publics dans les années 1970 mais uniquement en termes d'habitat, la naissance d'une véritable politique publique a vu le jour 10 ans plus tard notamment en réponse à de violentes émeutes dans les quartiers populaires de banlieue.

En effet, il ne s'agissait pas seulement du vieillissement des grands ensembles et du cadre de vie des habitants, mais également de véritables problèmes économiques et sociaux beaucoup plus complexes : difficulté d'accès à l'emploi notamment chez les jeunes et donc forte précarité, familles monoparentales, manque de participation citoyenne, etc.

En réponse, le gouvernement lance plusieurs études dont le rapport « SCHWARTZ » sur l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (1981) qui a déclenché pour rappel l'émergence des premières missions locales, mais aussi des Zones d'Éducation Prioritaire (ZEP) et des premières « Opérations prévention d'été » ; dans le cadre de la création de la délégation interministérielle à l'insertion des jeunes.

Ces expérimentations vont petit à petit se contractualiser via des politiques publiques dédiées et partagées (dimensions interministérielle et partenariale : État, collectivités territoriales, bailleurs sociaux, associations, etc.) dont la création d'espaces de décisions dédiés au Ville : Délégation Interministérielle à la Ville (DIV) (1988), Conseil National des Villes (CNV) (1988), ministère de la Ville (1990)...

Pour une évolution et une déclinaison de cette politique publique au niveau local, les contrats de ville sont créés et deviennent l'unique outil au début des années 2 000.



Son objectif :

En bref, la politique publique « politique de la ville » a pour objectifs :

- De réduire les inégalités et les écarts de développement (notamment sociaux) entre les quartiers en « politique de la ville » et les territoires au sein desquels ils s'inscrivent ;
- D'améliorer les conditions / le cadre de vie dans les quartiers les plus défavorisés.

→ Cette dernière s'adresse à l'ensemble habitants de la petite enfance aux seniors.

→ Sa force majeure réside dans cette double prise en charge des habitants : la dimension de l'habitat et la dimension sociale.

→ Aussi et l'autre point important est sa mobilisation de l'ensemble des politiques de droit commun¹², renforcés par le déploiement de moyens d'intervention spécifiques.



Ses modalités d'intervention :

Depuis le 1^{er} janvier 2020, et dans la continuité du commissariat général à l'égalité des territoires (CGET), c'est l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT), rattachée au ministère de la Ville, qui est chargée de la conception et de la mise en œuvre de la politique de la ville.

Comme évoqué précédemment, les contrats de ville sont depuis plus de 20ans un outil déterminant dans la mise en place de cette politique publique au niveau local. À la tête de l'État et des collectivités territoriales, ils ont pour objectif de formaliser une stratégie d'actions partagée par les acteurs du territoire, en lien avec les habitants, en mutualisant les ressources (moyens humains, locaux, expertises, financements, actions/dispositifs, etc.). Une cartographie associée est également construite à partir d'un critère unique soit le revenu médian par habitants (depuis 2015) ; auparavant, les indicateurs sociaux étaient également pris en compte.



Ses financements :

Au-delà du pilotage de la politique de la ville à l'échelle locale, l'État (Budget Opérationnel du Programme N°147 (le « BOP 147 »)) et les collectivités territoriales (selon stratégie politique) contribuent également financièrement à cette politique publique.

Les bailleurs sont aussi financièrement impliqués dans le développement des quartiers prioritaires via l'abattement sur la Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB).

Enfin, le volet « renouvellement urbain » des contrats de ville est abondé via les crédits délégués par l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

b. Montée en puissance de la Mission Locale de Paris dans l'environnement de la politique de la ville parisienne

L'Atelier Parisien d'Urbanisme (APUR) est une association loi 1901 créé le 3 juillet 1967 par le Conseil de Paris.



À l'échelle de Paris (comme ville et département) et de la Métropole du Grand Paris, l'APUR a pour missions de documenter, d'analyser et de développer des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines et sociétales. Il est notamment missionné par la mairie de Paris sur le sujet de la « politique de la ville ».

¹² La notion de « droit commun » désigne l'ensemble des ressources ou moyens que l'État met en place sur tout le territoire national, de manière indifférenciée, dans divers domaines qui régissent le quotidien de ses habitants : emploi, éducation, santé, cohésion sociale, soutien aux associations, sport, culture, etc.

Au-delà d'une concomitance historique entre la création de la « politique de la ville » et l'émergence des missions locales, ces structures en faveur de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes âgés de 16 à 25 ans les plus précarisés sont pleinement intégrées à la dynamique de cette politique publique à l'échelle nationale.

Pour exemple, la Mission Locale de Paris fait partie intégrante de l'écosystème de la politique de la ville parisienne depuis plusieurs années. Comme évoqué précédemment, cet engagement se formalise notamment au travers de la signature du contrat de ville depuis les années 2000 :

○ **Contrat de ville parisien (CDV) 2000-2006 :**

⇒ Éléments de contexte :

Sur cette période, il est intéressant de constater que peu d'informations sont disponibles pour caractériser la situation des quartiers inscrits dans la politique de la ville et leur évolution : recensement de la population datant de 1999, données d'enquêtes locales sur les quartiers en « politique de la ville » provenant de la DIV¹³ et de l'APUR¹⁴, Observatoire national des zones urbaines sensibles (ZUS)... ;

En somme, voici quelques indicateurs contextuels éclairants : 346 000 habitants intégrés dans cette cartographie prioritaire sur les 2 129 731 parisiens (= 16%) ; 17% de chômage en moyenne (variation de 12% à 23% selon les quartiers) contre une moyenne parisienne à hauteur de 12% (jeunes très concernés), et donc revenus très modestes ; Jeunes connaissant des difficultés scolaires avec taux de réussite au brevet des collèges de 58% contre plus de 70% sur Paris ; tissu économique peu développé sur les quartiers populaires soit seulement 9% des emplois parisiens (malgré les 100 emplois aidés créés par la politique de la ville).

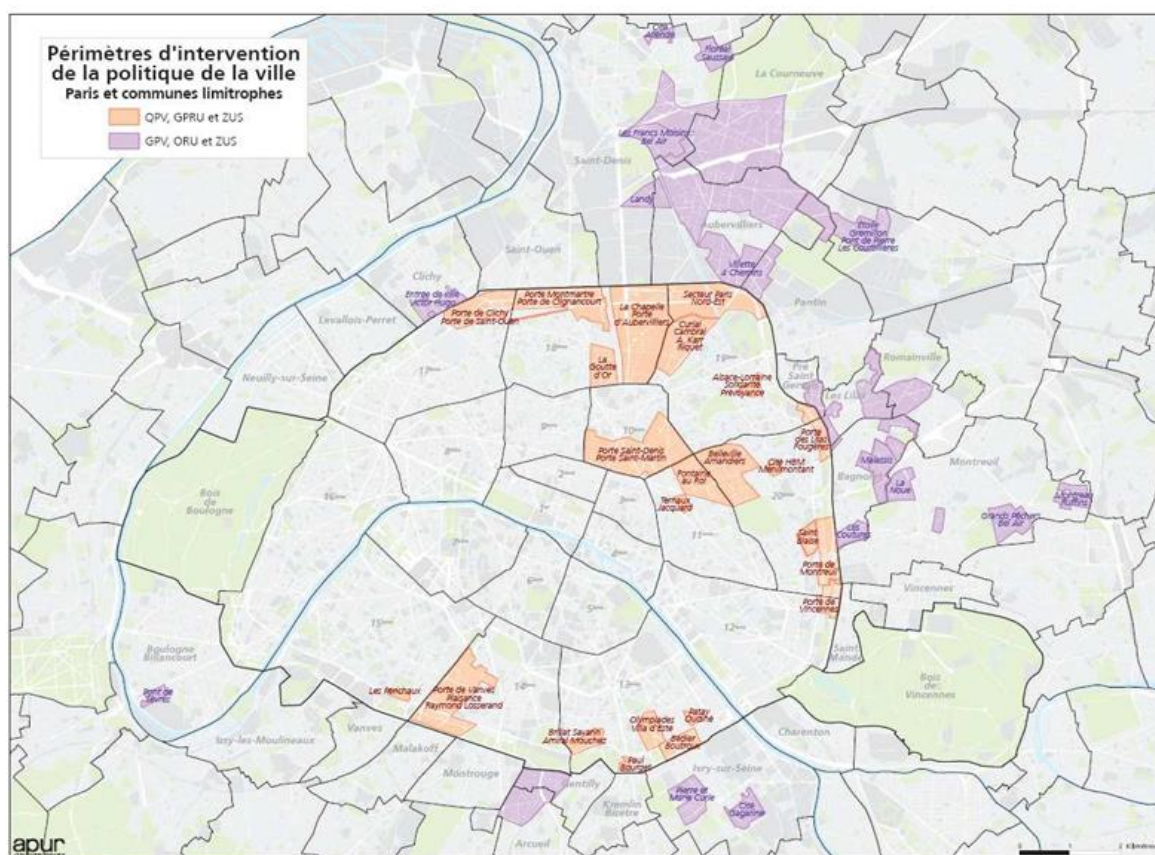
En réponse aux observations précédentes, 5 thématiques sont prioritaires : Placer l'emploi au cœur de la démarche d'insertion ; La prévention sociale et la santé pour un accompagnement adapté ; La sécurité, la justice et la prévention de la délinquance : les conditions du succès ; Urbanisme et logement : l'amélioration du cadre de vie ; L'éducation, la culture, les loisirs et le sport, facteurs d'insertion.

Arrondissements	Quartiers prioritaires en « politique de la ville »
10 ^{ème}	- Porte Saint-Denis - Saint-Martin - Buisson Saint-Louis - Sainte-Marthe - Grange-aux-Belles
11 ^{ème}	- Fontaine-au-Roi - Ternaux Jacquard - Belleville
13 ^{ème}	- Portes du Sud - Bédier – Chevaleret - Olympiades
14 ^{ème}	- Plaisance - Portes de Vanves - Raymond Losserand

¹³ Délégation Interministérielle à la Ville

¹⁴ Atelier Parisien d'Urbanisme

	- Cité de l'Eure
15 ^{ème}	- Périchaux
17 ^{ème}	- Porte de Clichy - Porte Pouchet - Porte de Saint-Ouen
18 ^{ème}	- Porte de Clignancourt – Porte Montmartre - Goutte d'Or - Chapelle – Porte d'Aubervilliers
19 ^{ème}	- Curial Cambrai – Alphonse Karr Riquet - Danube Solidarité
20 ^{ème}	- Belleville - Amandiers - Saint-Blaise - Porte de Montreuil - Fougères



Les quartiers du contrat de ville 2000-2006 (source apur-dpvi)

⇒ Plan d'actions mis en place :

En tenant compte des éléments ci-dessus, la plupart des équipements en faveur de l'emploi ont été implantés fin des années 1990 – début des années 2000, particulièrement sur les secteurs prioritaires ou à proximité. Ces structures répondaient aux objectifs du « droit commun ». Pourtant, la politique de la ville a été levier dans cette évolution positive, faisant passer de 2 structures d'insertion à une 15aine sur le 18^{ème} arrondissement par exemple. Au niveau départemental, on peut notamment citer : 38 agences locales pour l'emploi (= ex Pôle-Emploi et désormais France Travail), 5 Maisons du développement économique et de l'emploi (mairie de Paris), 3 Cyber-emploi et des espaces publics numériques (pour rappel, 80% de la population n'avait pas encore Internet à l'époque et le besoin

d'utilisation de cet outil devenant prégnant surtout chez les étudiants et les jeunes diplômés en recherche d'emploi)... et 5 missions locales et 1 antenne sur le quartier Saint-Blaise (20^{ème} arrondissement).

À ce titre, les structures missions locales ont accompagnés 17 925 jeunes en 2005 dont 4 647 jeunes résidant en territoire « politique de la ville (environ 26%). Dans le cadre de conventions d'objectifs avec les 5 Missions locales, la ville de Paris a souhaité avoir de la lisibilité sur l'accueil et l'accompagnement des jeunes des quartiers. À ce titre, ces missions locales ont effectué un effort important en direction des jeunes les plus en difficulté (+ 16% sur la période 2003-2005, grâce au référents PLIE¹⁵ notamment), en organisant, à l'échelle de chaque territoire, des partenariats étroits avec les acteurs locaux (antennes jeunes, espaces jeunes...). Les clubs de prévention et les équipes de développement local de la mairie de Paris ont aussi été des prescripteurs importants de jeunes non-inscrits / non-suivis dans les Missions Locales. Un effet, ces acteurs s'accordent sur le fait que les jeunes, quel que soit leur profil, ne se saisissent pas du Service public de l'emploi (SPE) et des moyens / des ressources importants sur le territoire parisien.

Malgré cette dynamique de travail grandissante autour de l'emploi, les indicateurs de précarité résistent : au-delà du manque de formation qualifiante et la précarité des contrats de travail, se jouent aussi d'autres freins périphériques : logement, santé, barrière de la langue... Plusieurs changements relatifs aux dispositifs ont également leur part de responsabilité : modifications dans les règles d'indemnisation du chômage notamment pour le milieu de l'intermittence du spectacle, fin des Emplois Jeunes, des stages d'insertion et de formation pour l'emploi (SIFE)...

De ce fait et afin de pallier aux ruptures de parcours des publics, les acteurs engagés doivent nécessairement réfléchir ensemble à la construction d'un diagnostic partagé des publics, à l'articulation de leurs actions/de leurs dispositifs/de leurs modes d'intervention, à la mutualisation de leurs ressources et au partage des bonnes pratiques. En ce sens et fort du constat que les jeunes ne se rendaient pas facilement en mission locale, des groupes de travail « Insertion professionnelle des jeunes » et « Emploi » ont été mis en place sur les différents arrondissements ayant un ou des quartiers « politique de la ville ». Ce dernier avait pour objectifs de réunir autour de la table l'ensemble des professionnels de l'emploi, de l'insertion et de la jeunesse : il a permis d'engager des comités de suivi jeunes entre la mission locale, les clubs de prévention du territoire et des antennes jeunesse mairie de Paris et d'implanter localement différentes structures telles que l'association Défi Insertion, l'association Intermédiaire Réagir et l'association APC Recrutement. Plusieurs actions ont également pu voir le jour : organisation d'un forum pour l'emploi en mairie d'arrondissement, mise en place des clauses d'insertion¹⁶ lors des chantiers menés dans le cadre de la rénovation urbaine, implantation de référents PLIE (Programme Local d'Insertion et Emploi) dans

¹⁵ Plan local pour l'insertion et l'emploi

¹⁶ Les clauses d'insertion obligent les entreprises à réserver une part des heures de travail générées par la réalisation du marché à une action d'insertion professionnelle pour les publics éloignés de l'emploi dans divers domaines (BTP, entretiens des espaces verts, restauration collective...)

différentes structures du quartier (associations locales dont Mission Locale, Centre social et culturel...), visites d'entreprises artisanales, facilitation à l'accès au Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animateur (BAFA), ateliers de découverte des métiers, stratégie d'une politique de recrutement à destination des jeunes par la mairie de Paris...

○ **Contrat urbain de Cohésion Sociale pour Paris (CUCS) 2007-2009 (reconduit jusqu'à fin 2014)¹⁷ :**

⇒ Éléments de contexte :

Comme explicité précédemment, le bilan de ce 1^{er} Contrat de Ville 2000-2006 est mitigé : cette politique publique a pris une véritable ampleur – extension des populations et des territoires concernés, nouvelle dynamique multipartenariale, émergence de nouvelles structures et de divers dispositifs, arrivée des chantiers de renouvellement urbain... – mais l'impact sur les habitants concernés est encore peu palpable – niveau scolaire faible, taux de chômage élevé et donc précarité avec un écart important pour les zones hors QPV¹⁸, problèmes de santé et difficulté d'accès aux soins, autres freins périphériques...

Souhaitant aller plus loin tout en ayant une approche globale des habitants, le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour Paris (CUCS) 2007-2014 s'articule autour de 7 priorités : Emploi, insertion et développement économique ; Développement du lien social, accès au droit et citoyenneté ; Habitat, cadre de vie et renouvellement urbain ; Éducation, jeunesse et sports ; Santé ; Prévention de la délinquance ; Culture. Avec pour fil conducteur : la participation active des habitants à cette politique publique !

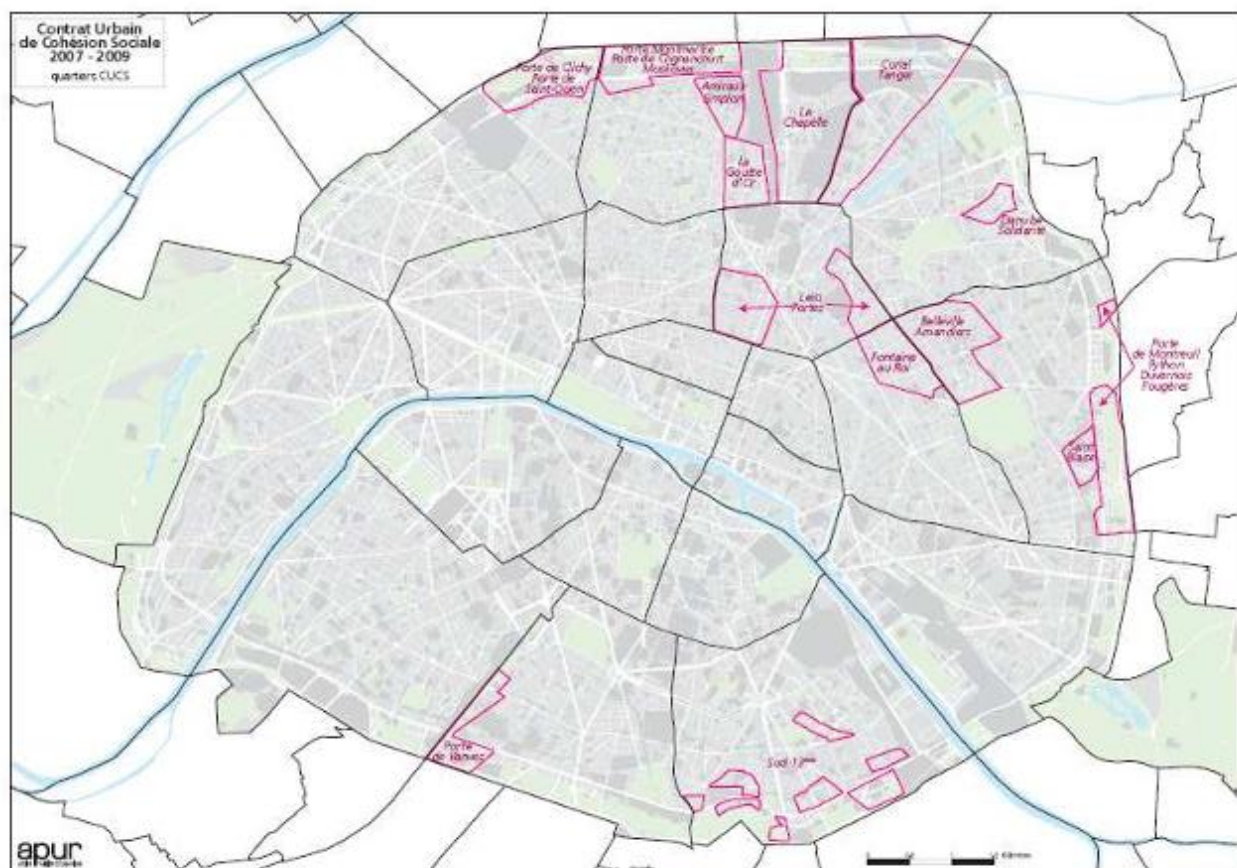
Un premier grand travail de reconfiguration de la cartographie prioritaire a eu lieu avec une diminution de la population concernée par la « politique de la ville » : 346 000 à 298 000 habitants ; le parti pris étant d'avoir un périmètre d'intervention plus précis et plus impactant pour les quartiers parisiens les plus défavorisés. En ce sens, on notera une nouvelle répartition des quartiers : le maintien des quartiers prioritaires existants et parfois la rectification du périmètre (- 60 000 habitants environ), la création de nouveaux quartiers prioritaires et un suivi particulier pour les quartiers « en veille » (= anciens quartiers prioritaires du CDV 2000-2006) avec une mobilisation accrue du droit commun (cf. plus de détails dans le tableau ci-dessous).

Arrondissements	Quartiers prioritaires en « politique de la ville »
10^{ème}	- Porte Saint-Denis - Saint-Martin (périmètre rectifié)
11^{ème}	- Fontaine-au-Roi (périmètre rectifié)
13^{ème}	- Nationale (périmètre rectifié) - Sud Est (périmètre rectifié) - Masséna (périmètre rectifié)

¹⁷ Loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000028636804>

¹⁸ Quartier prioritaire de la politique de la ville

	- Kellermann (périmètre rectifié)
14^{ème}	- La Porte de Vanves (périmètre rectifié)
17^{ème}	- Porte de Clichy - Porte Pouchet - Porte de Saint-Ouen
18^{ème}	- Porte Montmartre – Porte de Clignancourt – Porte des Poissonniers et Moskowa (périmètre rectifié) - Simplon – Amiraux (périmètre rectifié) - Goutte d'Or - La Chapelle – Porte d'Aubervilliers
19^{ème}	- Danube – Porte de Chaumont (périmètre rectifié) - Flandre (périmètre rectifié)
20^{ème}	- Saint Blaise (périmètre rectifié) - Porte de Montreuil – Python Duvernois – Fougères (périmètre rectifié) - Belleville – Amandiers
Arrondissements	Nouveaux quartiers prioritaires en « politique de la ville »
19^{ème}	- Joinville – Barbanègre - Ourcq – Léon Giraux
20^{ème}	- 140 Ménilmontant
Arrondissements	Anciens quartiers prioritaires en « politique de la ville » > Quartiers en veille
13^{ème}	- Olympiades
14^{ème}	- Cité de l'Eure
15^{ème}	- Périchaux



⇒ Plan d'actions mis en place :

Depuis 2001 et en lien avec le CUCS 2007-2014, la ville de Paris a fait monter en puissance sa politique globale en matière du cadre de vie/d'habitat et d'intervention sociale, notamment au bénéfice des quartiers du contrat de ville :

- *Dimension sociale* : La collectivité a par exemple développé la prévention spécialisée, les équipes sociaux et les aides sociales, une stratégie sur la promotion de la citoyenneté et de l'accès aux droits... La montée en puissance de la prévention spécialisée permettra d'assurer une présence terrain (tours de rue, actions de prévention, chantiers éducatifs, etc.) et d'affiner le diagnostic des jeunes, tout en faisant le relais avec d'autres structures déterminantes dans le parcours de ces jeunes (via des veilles éducatives, des bilatérales, etc.) : Éducation nationale, centres sociaux, antennes jeunesse, missions locales...
- *Dimension éducative* : Un projet éducatif municipal a également été construit en 2001 dans l'objectif de favoriser la réussite scolaire et l'épanouissement des enfants et des jeunes parisiens et de leurs familles ; sur les temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. Au-delà d'un plan d'actions déterminé, il s'agit surtout de mutualiser les moyens d'interventions spécifiques à ce public et de créer de nouveaux outils si besoin. Les missions locales sont bien évidemment pleinement associées à cette dynamique de travail au même titre que les antennes jeunesse, les associations locales, le milieu scolaire, etc. Compte tenu de ces enjeux, les programmes développés dans le cadre de ce projet éducatif et du Contrat Urbain de Cohésion Sociale 2007-2014 doivent bien évidemment s'articuler aux prérogatives essentielles de l'Education Nationale. Un dispositif majeur a d'ailleurs été créé en ce sens en 2006 (crédits État « BOP 147 et crédits Ville) : le Programme de Réussite Educative (PRE) qui a pour objectif de coordonner les actions individuelles et collectives en faveur des enfants et des jeunes ayant des difficultés, en lien étroit avec les écoles, collèges, lycées et les parents. Des choix de revalorisation de l'orientation via les Centres d'Information et d'Orientation (CIO) et de la diversification des choix professionnels ont également été pris !
- *Dimension « emploi »* : La ville a aussi créé un Plan Emploi Quartiers en lien avec l'État et l'Observatoire de l'Egalité Femmes-Hommes (2006), a ouvert une Maison du développement économique et de l'emploi (MDEE) dans le 10^{ème} arrondissement, a maintenu et renforcé le Plan local pour l'insertion et l'emploi (PLIE), a dynamisé fortement le maillage territoriale (renforcement des équipes de développement local, lancement de groupes de travail, etc.), a impulsé des journées de découverte des métiers et des forums emploi... Malgré cela, l'offre de service sur le sujet de l'emploi n'est toujours pas à la hauteur des besoins du public ciblé !

Dans ce contexte et concernant plus spécifiquement les missions locales parisiennes, la collectivité a formalisé pour objectifs prioritaires : l'accueil et l'accompagnement de 30 % des publics jeunes QPV dans les 5 missions locales parisiennes, la valorisation de l'accompagnement CIVIS (Contrat d'Insertion dans la Vie Sociale (CIVIS)), le maintien et le renforcement du BAFA culture et du BAFA scientifique et la mise en place d'actions de « coaching » pour les jeunes diplômés de ces quartiers fragilisés. Aussi, une nouvelle mission locale verra le jour dans le 10^{ème} arrondissement ! Enfin, pour favoriser l'accessibilité des jeunes QPV aux quelques services publics de l'emploi existants dont celui de la mission locale, une équipe de 2 conseillers de quartier rattachée à la structure du 13^{ème} arrondissement a été constituée.

Au sein de ces deux documents-cadres concomitants, une attention particulière est portée à la place des femmes (par exemple, le projet « Parcours de femmes, un pas vers l'égalité » favorisant l'accessibilité à l'emploi des femmes) et à la parole des jeunes (par exemple, la création des conseils de jeunes d'arrondissement) !

- **Contrat de ville parisien 2015-2020 (avenant jusqu'à 2024 en raison de la période COVID-19) :**

⇒ Éléments de contexte :

Ce nouveau contrat de Ville s'appuie évidemment sur l'expérience et sur le bilan des 2 premiers contrats ; en particulier ceux du CUCS 2007-2014 :

- Différenciation d'intervention dans une cartographie dédiée : quartiers prioritaires (QP) et quartiers de veille active (QVA) + création des quartiers vécus (= usages des habitants soit des espaces, des lieux et des structures qu'ils fréquentent) ;
- Maintien d'un pilotage bipartite entre l'État et la Ville ;
- Conconstruction de la feuille de route avec l'ensemble des partenaires engagés et les habitants des zones ciblées ;
- Affirmation d'une réponse globale via le cadre de vie / l'habitat et la dimension sociale ;
- Poursuite du travail de maillage des acteurs locaux et soutien soutenu au tissu associatif de proximité ;
- Analyse d'impact positif pour les habitants mais écarts toujours trop significatifs au niveau de la situation socio-économique entre les habitants des QPV et le reste du territoire.

En complément, ce dit-contrat prend en compte l'actualisation des chiffres clés :

- 360 000 habitants concernés soit 17% des parisiens (donc en hausse par rapport au précédent contrat) ;
- 28 700 jeunes de 16 à 25 ans ni en emploi ni en formation ni en scolarité (= NEET) soit 9% des jeunes parisiens, avec une concentration de 17% dans les QP (environ 4 000 jeunes).

Aussi, 2 autres éléments contextuels sont à prendre en compte :

- La loi Lamy du 21 février 2014, de programmation pour la ville et la cohésion urbaine (dite loi VECU), représente une réforme du cadre de la politique de la ville. En effet, elle formalise la volonté de l'État de concentrer les moyens dont de « droit commun » vers les territoires les plus en difficulté ;
- Les attentats du 13 novembre 2015 ont clairement eu un impact sur la stratégie d'action de ce CDV, redéfinissant les priorités : citoyenneté, laïcité, lutte contre le racisme et l'antisémitisme.

Plus concrètement, le CDV 2015-2024 se décline en 3 axes de travail :

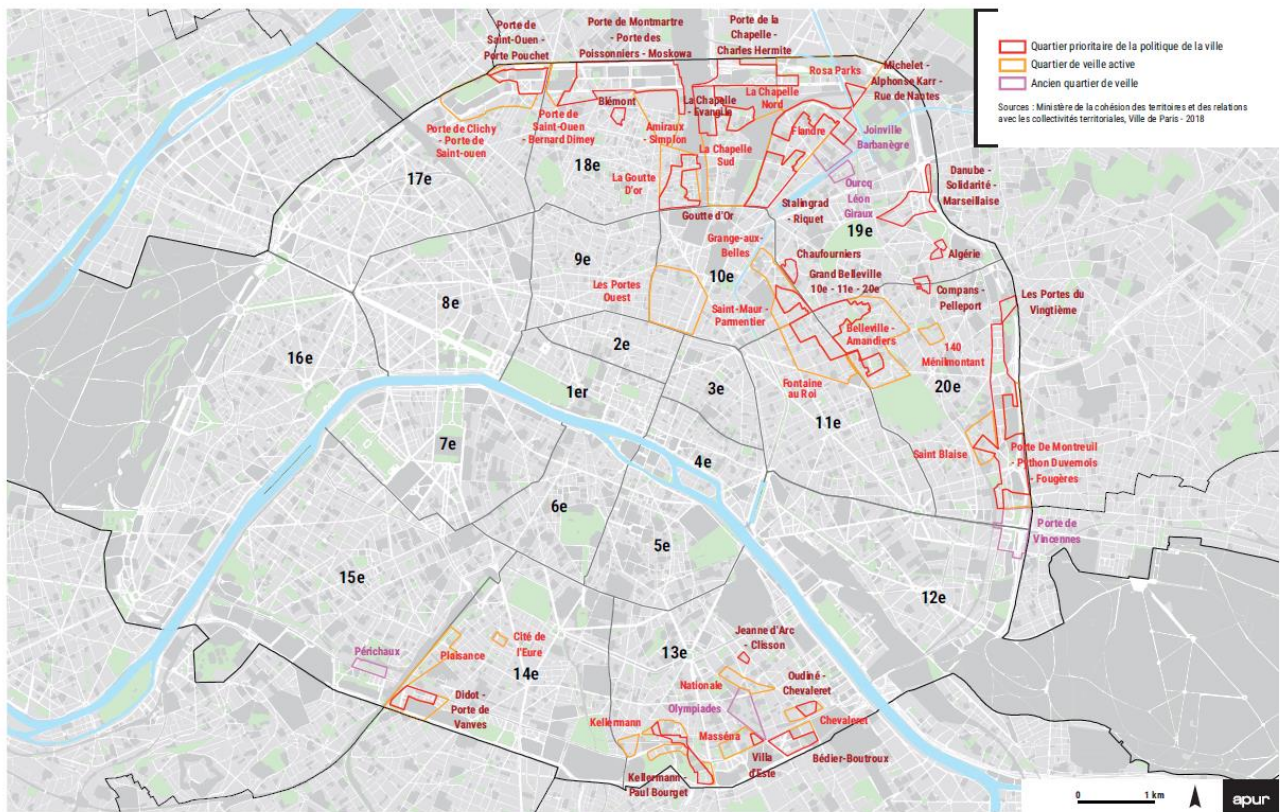
- Grandir : éducation, jeunesse et parentalité ;
- Travailler : emploi, insertion et développement économique ;
- Habiter : cadre de vie et renouvellement urbain.

Autre élément déterminant dans le cadre de ce nouveau contrat est l'élargissement du nombre d'acteurs signataires engagés en faveur des quartiers politique de la ville : bailleurs sociaux, Justice, Académie de Paris, Région, Pôle emploi, Caisse d'allocations familiales, Agence régionale de santé, Caisse des dépôts et consignations, chambres consulaires et la Mission Locale de Paris (pour rappel, la fusion des différentes missions locales datent de 2011). Cette contractualisation multipartenariale autour de cette politique publique permet de reconnaître et de valoriser l'articulation des compétences et des moyens de chacun pour transformer durablement la vie des habitants en « politique de la ville ».

Arrondissements	Quartiers prioritaires en « politique de la ville »
10^{ème}	- Grand Belleville 10 ^{ème}
11^{ème}	- Grand Belleville 11 ^{ème}
13^{ème}	- Bédier – Boutroux - Oudiné – Chevaleret - Kellermann – Paul Bourget - Villa d'Este - Jeanne d'Arc - Clisson
14^{ème}	- Didot – Porte de Vanves
17^{ème}	- Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet
18^{ème}	- Blémont - La Chapelle – Évangile - Porte de la Chapelle – Charles Hermite - Goutte d'Or - Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova
19^{ème}	- Algérie - Chauffourniers - Compans – Pelleport

	- Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes - Danube – Solidarité – Marseillaise - Stalingrad Riquet
20 ^{ème}	- Grand Belleville 20 ^{ème} - Les Portes du 20 ^{ème}

LES QUARTIERS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE (QPV) À PARIS



⇒ Plan d'actions mis en place :

Ainsi, la Mission Locale de Paris est activement engagée dans la dynamique de travail politique de la ville parisienne notamment via sa signature du Contrat de Ville Parisien 2015-2023 sur les axes de travail :

- *Grandir : éducation, jeunesse et parentalité* : En effet, l'association agit de manière transversale sur l'insertion sociale et l'autonomie des jeunes : travail autour de l'accès à la culture, développement de l'accès aux soins, de la prévention des conduites à risques et de l'accès aux droits, valorisation du service civique auprès des jeunes, mise en œuvre du programme de prévention du décrochage scolaire...
- *Travailler : emploi, insertion et développement économique* : Aussi, elle favorise l'accès à l'emploi des jeunes et donc leur insertion socioprofessionnelle : développement de l'information à propos de l'offre de formation, organisation des sessions de pré-recrutement et des forums emploi, orientation sur les écoles de la 2^{ème} chance (E2C), soutien à

l'entrepreneuriat des jeunes, soutien sur l'accès à l'apprentissage et à l'alternance, mise en place du PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse) et de la plateforme DIP (Dynamique Insertion Professionnelle), déploiement du CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes)...

Les jeunes QPV peuvent notamment bénéficier d'un accueil de proximité et d'un accompagnement individualisé sur les 6 sites de la Mission Locale de Paris, en profitant également de son offre de service et de celles des partenaires ; quelques chiffres éclairants ci-dessous (année de référence : 2023) :

- 20 251 jeunes accompagnés dont 16% habitent dans un quartier prioritaire (QP) ;
- 8 810 nouveaux jeunes accueillis dont 14% habitent dans un quartier prioritaire (QP) ;
 - Âge : 12% de 16-17ans ; 66% de 18-21ans ; 22% de 22-25ans ;
 - Sexe : 43% de femmes ; 57% d'hommes ;
 - Niveau de diplôme validé : 43% sans diplôme ; 4% niveau brevet des collèges ; 6% niveau BEP et CAP ; 36% niveau BAC ; 11% en études supérieures ;
 - Hébergement : 61% parents ; 16% famille ; 7% logement autonome ; 2% foyer jeunes travailleurs ; 14% précaire (ami.e.s, CHU, CHR, hôtel, sans hébergement) ;
 - Prescripteurs : 61% ami.e.s et famille ; 2% Pôle Emploi ; 15% services sociaux et associations ; 22% autres ;
- 2 661 jeunes issu.e.s des QPV ont reçu au moins une proposition de l'offre de service du champ social (logement, santé, citoyenneté, loisirs, sport et culture) de la Mission Locale de Paris, ce qui représente 6 984 propositions faites à 81 % des jeunes des QPV accompagnés.

Au fur et à mesure de la déclinaison de ce contrat, les dispositifs d'accompagnement de la Mission Locale de Paris accueillent un public des quartiers prioritaires en hausse (18 % en 2021 contre 16 % en 2015), et les nouveaux arrivants accompagnés par la Mission Locale sont davantage issus des quartiers (17 % en 2021 contre 12 % en 2015). ». On constate un pic d'activité en 2021 par rapport à 2023 notamment à cause du COVID-19.

Aussi, ces chiffres sont impactés positivement par la montée en puissance de la place de la Mission Locale de Paris dans l'écosystème de la politique de la ville et de son tissu partenarial actif.

Le lancement du dispositif Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) en 2018, où la Mission Locale de Paris a été contractualisée comme son unique opérateur à l'échelle parisienne, a été un élément déterminant dans cette dynamique de travail (cf. partie 4. Focus sur un dispositif majeur : Le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ).

- **Contrat de ville parisien 2024-2030 :**

⇒ Éléments de contexte :

Comme exposé précédemment, La Mission Locale de Paris fait partie intégrante de l'écosystème de la politique de la ville parisienne depuis plusieurs années. Cet engagement a été réaffirmé lors de la signature du nouveau du Contrat de Ville Parisien 2024-2030 en décembre 2023, où l'association y inscrit son action quotidienne à destination des jeunes parisiens âgés de 16 à 25 ans résidant dans les 21 quartiers prioritaires (121 800 habitants soit 6% de la population parisienne).

Au-delà du profit du bilan du précédent contrat de ville, la force de ce nouvel outil, et des orientations stratégiques associées, est sa démarche de concertation des acteurs associatifs/des partenaires et des habitants/habitantes. Cette dernière est conduite par les équipes opérationnels de la Préfecture (dont délégués du préfet) et de la mairie de Paris (dont équipes de développement local).

Plus concrètement, la Mission Locale de Paris a participé à une grande majorité de ces instances de concertation / de ces groupes de travail au niveau local (via les responsables de site et l'équipe PRIJ), plus particulièrement sur les thématiques « emploi », « jeunesse » et « insertion ». À l'échelle départementale, la Mission Locale de Paris (Directeur Général, Directeur Général Adjointe/Directeur de la Stratégie et des Relations externes et Responsable de la politique de la ville), a été la première association reçue par les équipes de la Préfecture (Cheffe et Cheffe-Adjointe du bureau de la politique de la ville et Chargé de mission emploi à ce même-bureau) et de la Ville de Paris (Responsable du service politique de la ville et Chargée de mission Emploi à ce service au sein de la Direction de la démocratie, des citoyen.ne.s et des territoires (DDCT)), afin de partager son retour d'expériences sur le précédent contrat de ville et ses perspectives/ses besoins dans le cadre du nouveau document-cadre. Cette anecdote souligne l'importance qu'à la Mission Locale de Paris au sein de l'écosystème de la politique de la ville, et plus largement au sein de la dynamique partenariale parisienne.

Pour ces 6 années à venir, le choix a été d'organiser ce dit-document en 8 thématiques distinctes :

- *Thématique N°1* : Grandir et être parent dans mon quartier ;
- *Thématique N°2* : Se former, travailler ou entreprendre ;
- *Thématique N°3* : Se loger et bien vivre dans mon quartier ;
- *Thématique N°4* : Être en bonne santé dans mon quartier ;
- *Thématique N°5* : La solidarité et l'égalité dans mon quartier ;
- *Thématique N°6* : Agir pour la transition écologique des quartiers ;
- *Thématique N°7* : S'épanouir dans mon quartier, à Paris et au-delà ;
- *Thématique N°8* : Participer à la vie de mon quartier et de ma ville ;
- Une grande attention sera notamment portée à la gouvernance et à l'évaluation de cette politique publique. En effet, le pilotage et l'ancrage local via une animation dédiée est apparue comme un axe à améliorer !

En complément de ce nouveau contrat et pour la première fois, la mairie de Paris a souhaité étendre cette stratégie d'actions à 35 quartiers populaires (427 425 habitants

soit 20% de la population parisienne) au travers d'un document dédié : le Pacte Parisien pour les Quartiers Populaires 2024-2030 avec une cartographie dédiée. En effet, en plus du critère de revenu médiant par habitant, elle a intégré 12 indicateurs de vulnérabilité : Moins de 20 ans dans un foyer à bas revenus, jeunes de 16-25 ans ni en étude ni en emploi (= publics NEET¹⁹), part des étrangers, familles monoparentales avec enfant(s) de moins de 25 ans, chômeurs (dans les actifs de 15-64 ans), logements sur-occupés (dans les ménages de plus de 2 personnes), revenu médian déclaré, taux de pauvreté, bénéficiaires de PSOL-retraite, premier décile de revenu disponible, foyers à bas revenus dans les ménages, RSA-SOCLE (dans les ménages).



La Mission Locale est bien entendue pleinement intégrée à cette démarche, en parallèle de la convention pluriannuelle d'objectifs (CPO) qui la lie à la ville : d'ailleurs, un objectif de 20% de jeunes accompagnés habitant en QPV/QPOP²⁰ a été formalisé en 2025.

Néanmoins, cette particularité parisienne – soit d'avoir une politique de la ville divisée en deux documents-cadres (dont cartographies différenciées) portés par des institutions majeures (État – Préfecture de la Région Île-de-France/Préfecture de Paris et Ville de Paris) – ne facilite pas l'appropriation des outils et la mise en cohérence des actions des acteurs impliqués (financements dédiés ou non).

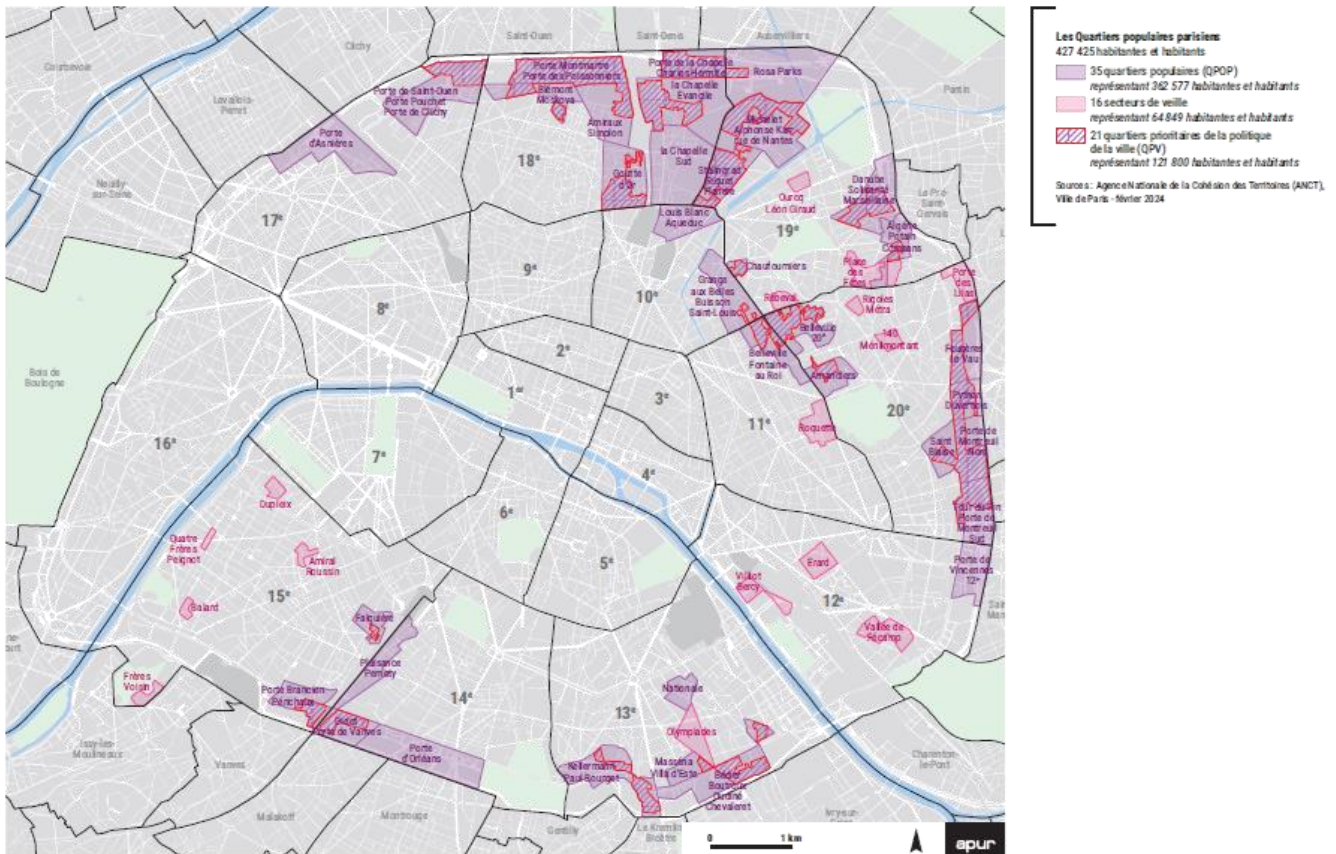
Arrondissements	Quartiers prioritaires en « politique de la ville » (CDV 2024-2030)
10^{ème}	- Petit Belleville 10 ^{ème} (périmètre rectifié)
11^{ème}	- Grand Belleville 11 ^{ème} (périmètre rectifié)
13^{ème}	- Bédier – Boutroux – Villa d'Este (périmètre rectifié) - Oudiné – Chevaleret - Kellermann (périmètre rectifié)
14^{ème}	- Didot – Porte de Vanves
15^{ème}	- Brancion – Périchaux (nouveau périmètre) - Falguière (nouveau périmètre)
17^{ème}	- Porte de Saint-Ouen - Porte Pouchet
18^{ème}	- Blémont (périmètre rectifié) - La Chapelle – Évangile (périmètre rectifié) - Porte de la Chapelle – Charles Hermite - Goutte d'Or (périmètre rectifié) - Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova (périmètre rectifié)
19^{ème}	- Algérie - Chauffourniers

¹⁹ Le sigle « NEET » (neither in employment nor in education or training en anglais) désigne les jeunes qui ne sont ni en études, ni en emploi, ni en formation.

²⁰ QPOP = Quartiers populaires

	<ul style="list-style-type: none"> - Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes (périmètre rectifié) - Danube – Solidarité – Marseillaise (périmètre rectifié) - Stalingrad Riquet
20^{ème}	<ul style="list-style-type: none"> - Grand Belleville 20^{ème} (périmètre rectifié) - Les Amandiers (périmètre rectifié) - Les Portes du 20^{ème}

QUARTIERS POPULAIRES PARISIENS 2024-2030



⇒ Plan d'actions mis en place :

Plus concrètement, la structure est active au sein du CDV 2024-2030 comme suit :

- Principalement sur la *thématique 2 « Se former, travailler ou entreprendre »* : développement de l'information à propos de l'offre de formation, organisation des sessions de pré-recrutement et des forums emploi, soutien à l'entreprenariat des jeunes, soutien sur l'accès à l'apprentissage et à l'alternance, mise en place du PRIJ (Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse), déploiement du CEJ (Contrat d'Engagement Jeunes)... ;
- Mais également sur d'autres *thématiques plus transversales telles que la transition écologique, la santé, le logement, la citoyenneté...* ;

Au niveau de l'activité quotidienne de la Mission Locale de Paris, l'impact auprès des jeunes en QPV se traduit comme suit (année référence : 2024) :

- 21 088 jeunes accompagnés dont 15% habitent dans un quartier prioritaire (QP) ;

- 9 270 nouveaux jeunes accueillis dont 15% habitent dans un quartier prioritaire (QP) ;
- Âge : 12% de 16-17ans ; 56% de 18-21ans ; 32% de 22-25ans ;
- Sexe : 33% de femmes ; 67% d'hommes ;
- Niveau de diplôme validé : 58% sans diplôme ; 3% niveau brevet des collèges ; 5% niveau BEP et CAP ; 26% niveau BAC ; 8% en études supérieures ;
- Hébergement : 50% parents ; 14% famille ; 5% logement autonome ; 1% foyer jeunes travailleurs ; 30% précaire (ami.e.s, CHU, CHR, hôtel, sans hébergement) ;
- Prescripteurs : 59% ami.e.s et famille ; 2% France Travail ; 20% services sociaux et associations ; 19% autres ;
- 1 997 jeunes issu.e.s des QPV ont reçu au moins une proposition de l'offre de service du champ social (logement, santé, citoyenneté, loisirs, sport et culture) de la Mission Locale de Paris, ce qui représente 6 206 propositions faites à 63 % des jeunes des QPV accompagnés.

→ En comparaison aux indicateurs identiques de 2023, on peut s'apercevoir que la typologie des jeunes QPV qui sont accompagnés par la mission locale parisienne sont de plus en plus précarisés : + fort taux de non diplômés (+ 15points) et + fort taux de logement précaire (+ 16 points). Ce phénomène peut s'expliquer à la fois par la montée grandissante des jeunes rencontrant des difficultés économiques et sociales, QPV et hors QPV, mais aussi par l'accroissement des jeunes primo-accompagnés sur les territoires fragilisés (= QPV + QPOP) notamment grâce à des initiatives tels que le dispositif PRIJ, le dispositif Dynamique Insertion Professionnelle (DIP) ou les Quartiers d'été, et l'orientation de partenaires.

Pourtant, l'offre de service globale de la Mission Locale de Paris semble moins toucher ces jeunes en besoin ; peut-être car les autres ressources parisiennes relatives à l'insertion sont croissantes notamment à destination des jeunes QPV (start-up de l'insertion, associations locales, centres de formation, etc.) ?

(!) À ce jour, notre système d'informations interne I-MILO²¹ ne nous permet pas d'effectuer un travail de reporting des données propres aux quartiers populaires identifiés par la mairie de Paris. La Mission Locale de Paris est en cours de réflexion à ce sujet !

c. Les actions structurantes portées par la Mission Locale de Paris

La partie exposée précédemment a dépeint l'évolution de la politique publique « politique de la ville » ainsi que la prise en charge des sujets relatifs à « la jeunesse », à « l'insertion » et à « l'emploi » (et toutes les thématiques transversales associées), dont la place de la Mission Locale de Paris.

²¹ Depuis 2014, I-MILO est un outil d'interaction entre les professionnels de la mission locale et leur écosystème : services de l'État, collectivités, organismes publics, partenaires, employeurs, parrains... y compris les jeunes. Il permet notamment de suivre numériquement la contractualisation et le parcours de chaque jeune en mission locale.

L'enjeu de cette partie « Les actions structurantes portées par la Mission Locale de Paris » est de donner de la visibilité aux projets leviers portés aujourd'hui par l'association :

Appels à projets / Cadre de travail	Territoires concernés	Titres du projet	Montants subvention 2020-2024 (en cumulatif)
<p>Cité éducative :</p> <p>Depuis 2019</p> <p>Démarche de travail copiloté par l'État, la mairie et l'Éducative nationale dans l'objectif de coconstruire, avec l'ensemble des acteurs de territoire, une programmation d'actions adressée aux enfants et aux jeunes de 0 à 25 ans ainsi qu'à leurs familles</p> <p>Moyens humains et financiers dédiés (= crédits politique de la ville principalement)</p> <p>Mission Locale de Paris est également intégrée aux divers groupes de travail liés à cette dynamique de travail</p>	<p>13^{ème} arrondissement (QPV Bédier-Boutroux-Villa d'Este, Kellermann-Paul Bourget, Oudiné – Chevaleret + REP/REP+²²)</p>	<p>Pack/Sas de remobilisation PRIJ :</p> <p><u>Objectifs</u> : Besoin de proposer une offre de service spécifique et dense aux jeunes PRIJ avec une action de (re)mobilisation ></p> <p>Le pack est un outil de préparation et un tremplin vers les dispositifs de droit commun (formation, orientation, emploi, etc.)</p> <p>→ Ayant pour but de remobiliser les jeunes dans leur parcours voire de les amener à l'emploi</p> <p>- En format court de 1 à 3 semaines</p>	<p>Enveloppe financière pas encore débloquée car Cité éducative qui vient d'être labellisée</p>
	<p>14^{ème} arrondissement (QPV Didot-Porte de Vanves + QVA Plaisance + REP/REP+)</p>	<p>→ Ayant pour but de remobiliser les jeunes dans leur parcours voire de les amener à l'emploi</p> <p>- En format court de 1 à 3 semaines</p>	<p>18 200€ accordés</p>
	<p>18^{ème} arrondissement (QPV Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova, Goutte d'Or, La Chapelle – Évangile, Porte de la Chapelle – Charles Hermite + REP/REP+)</p>	<p>- Gratuite et allocation possible dans le cadre du Parcours Contractualisé Accompagnement vers l'Emploi et l'Autonomie (PACEA)</p> <p>- Modulable selon les besoins des jeunes du territoire et les envies des acteurs locaux associés</p> <p>- Accessible car au cœur des QPV concernés</p> <p>- Articulant différents leviers d'engagement :</p>	<p>16 142€ accordés</p>
	<p>19^{ème} arrondissement (QPV Stalingrad-Riquet, Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes, QVA Flandre + REP/REP+)</p>	<p>actions sportives et culturelles, ateliers autour de la confiance en soi, orientation/formation, monde de l'entreprise et marché du travail, code de la route / permis de conduire, etc.</p> <p>- Coconstruction en lien avec les partenaires et plus spécifiquement les acteurs jeunesse (clubs de jeunesse, antennes jeunesse, etc.)</p>	<p>32 210€ accordés</p>
	<p>20^{ème} arrondissement (QPV Portes du 20^{ème} + REP/REP+)</p>		<p>33 730€ accordés</p>

²² REP/REP+ = Réseau d'éducation prioritaire dans le cadre de la stratégie et de la carte d'éducation prioritaire pilotée par l'Éducation nationale

		<u>Impact</u> : Cohorte d'environ 8-10 jeunes par parcours ; 12 packs de remobilisation ont été mis en place	
AAP²³ Politique de la Ville Appel à projet générique du contrat de ville qui prend en compte l'ensemble des thématiques structurantes exposées précédemment, avec des priorités selon les actualités (COVID-19 et sujets de santé physique/mentale, Jeux 2024, etc.)	Départemental (ensemble des QPV concernés)	Plusieurs projets (« Diffusion et valorisation de la parole des jeunes à travers la création de médias », « Favoriser l'insertion socioprofessionnelle des jeunes parisiens aux métiers du numérique »...) ont été déposés dans le cadre des programmations 2024 et 2025 mais pour l'instant, aucun n'a été retenu ou nous sommes en attente d'arbitrage...	/
Enveloppe financière exceptionnelle dans le cadre des Jeux 2024	Départemental (ensemble des QPV concernés)	<u>Objectif</u> : Faire monter en puissance notre programmation d'actions en lien avec les Jeux 2024 (découverte de nouvelles disciplines sportives, forum des métiers autour des secteurs en tension dont sécurité privée, etc.), notamment en renforcement des actions « packs/sas de remobilisation » <u>Impact</u> : Cohorte d'environ 8-10 jeunes par parcours ; 7 packs de remobilisation ont été mis en place	21 000€
Enveloppe BOP 147 Politique de la Ville – Convention Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ)	Départemental (ensemble des QPV concernés)	Cf. + de détails dans la partie 4 « Focus sur un dispositif majeur : le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) »	≈ 1, 83M d€
Enveloppe BOP 147 Politique de la Ville – Quartiers d'été	Départemental (ensemble des QPV concernés)	Dispositif lancé à la suite du COVID-19 <u>Objectifs</u> : Offrir aux habitants QPV, notamment ceux-celles qui ne partent pas en vacances, des territoires animés par des activités	166 500€

²³ AAP = Appel à projets

		festives, sportives, culturelles ou éducatives → Pour la Mission Locale de Paris : Offrir aux jeunes de 16 à 25 ans des opportunités pour se découvrir, s'épanouir et préparer leur avenir <u>Impact</u> : 453 actions menées et 6 011 jeunes touchés	
AAP Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPD) et à la Radicalisation (FIPDR)	Départemental (ensemble des QPV concernés)	Conseillers justice SPIP (Service pénitentiaire d'insertion et de probation)	≈ 110 000€
		Éveil citoyen – Radicalisation / Chargé.e de mission laïcité citoyenneté	≈ 112 000€
		Éveil citoyen – Radicalisation (2 ^{ème} poste) / Chargé.e de mission laïcité citoyenneté	≈ 100 000€
		Moi(s) citoyen : Une programmation en faveur de la lutte contre les discriminations, la prise de parole des jeunes et la découverte des grands principes citoyens et républicains	≈ 40 000€
		Accompagnement renforcé des jeunes PJJ (Personnels de la protection judiciaire de la jeunesse) Parisiens / Passerelle en route pour le monde professionnelle	≈ 71 400€
Total			≈ 2,6 M d€

Les financements des actions sur des crédits « politique de la ville » ont été exponentiels depuis 2022 pour la Mission Locale de Paris en faveur des jeunes des quartiers populaires ; cela est notamment dû à notre forte implication dans l'écosystème politique de la ville et notre multiplication de réponses à des appels à projets associés.



Au-delà de cette dimension financière, nous sommes également pleinement engagés dans les instances et les actions menés dans le cadre de la politique de la ville parisienne :

- Les instances relatives au contrat de ville : groupes de travail thématiques, COPIL de lancement institutionnels, etc. ;
- Les réunions stratégiques dans le cadre de la Loi Plein Emploi (LPE) comme les comités de bassin emploi QPV ;

- La mise en cohérence des stratégies d'accompagnement dédiés aux publics NEET et QPV : Contrat d'Engagement Jeunes en Rupture (CEJ-JR), appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif à l'offre de repérage et de remobilisation (O2R), autres actions financées sur des crédits « politique de la ville » portées par diverses structures (culture, sport, citoyenneté, transition écologique, numérique, etc.) ;
- L'articulation stratégique et opérationnelle avec les référents – les conseillers en insertion socioprofessionnelle du programme AVEC (Aller-vers l'Emploi dans les Quartiers) (= public adultes) de l'EPEC (Ensemble Paris Emploi Compétences), financé par la mairie de Paris. Cette dernière se fait principalement avec l'équipe PRIJ sur les QPV et les QPOP ;
- La coconstruction et l'animation d'une programmation de forums emplois avec la CCIP (Chambre de commerce et d'industrie de Paris) en faveur des jeunes et des adultes résidant en QPV ;
- ...



Au vu de ces évolutions positives relatives à la politique de la ville, une nouvelle structuration interne a été mise en place :

- Création du poste de « Responsable de la politique de la ville » (grâce aux crédits alloués dans le cadre de l'appel à projets « Ile-de-France - FSE+ 2021-2024 - Priorité 2 : Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes de moins de 30 ans en Île-de-France » ;
- Une nouvelle organisation administrative et financière interne : outils de gestion dédiés (notamment pour le suivi et la comptabilité analytique des projets), comités de projet, veille des appels à projet, etc. ;
- Des associations (APASO, Pass' Sport pour l'Emploi, HUMANITARIA, Z-Code, L'envers de l'art...) ont été accompagnées et soutenues dans la démarche « politique de la ville » (mise en lien avec interlocuteurs Préfecture, demandes de subvention, etc.) par les équipes de la Mission Locale de Paris ;
- Dans le cadre du renouvellement de son plan de formation, un catalogue interne a notamment été construit : des formations/des ateliers métiers sur la thématique « politique de la ville » seront proposés à destination des salariés de la Mission Locale de Paris.

La politique de la ville – Accompagner les jeunes habitant en QPV

Parcours complémentaire 2



19 Novembre 2025
18 Mars 2026

Durée totale : 1h30
14h – 15h30

En distanciel

Formateurs : Mélanie Vaillant

Prérequis : Pas de prérequis

Objectifs pédagogiques :

Sensibiliser au cadre de travail de la politique publique « politique de la ville »

Se saisir des ressources disponibles pour accompagner les jeunes habitant en QPV

Mieux comprendre un projet structurant de la politique de la ville : le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRJ).

Programme de l'atelier :

I - Présentation de la politique de la ville : histoire, enjeu, cartographie, chiffres clés, place de la ML Paris, etc.

II - Partage et brainstorming d'outils concrets de la politique de la ville : actions, dispositifs, partenariats, appels à projets, etc.

III - Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse : quotidien de l'équipe dédiée ML Paris et impact depuis lancement du dispositif.

4. FOCUS SUR UN DISPOSITIF MAJEUR : LE PLAN REGIONAL D'INSERTION POUR LA JEUNESSE (PRIJ)

a. Contours du dispositif et ses évolutions



Sa genèse :

Au démarrage de son 1^{er} mandat, en 2017, le Président de la République, Emmanuelle MACRON, souhaite construire un plan de mobilisation en faveur des quartiers populaires ; notamment afin de renforcer et de structurer l'action de la politique de la ville (qui est souvent controversée). Pour cela, il missionne Jean-Louis BORLOO, homme politique connu comme LE fervent défenseur des quartiers défavorisés et de la jeunesse, à créer un rapport formalisant diverses mesures structurantes : Vivre ensemble, vivre en grand : pour une réconciliation nationale ».

Dans ces 19 propositions datant de 2018, seulement quelques-unes ont été retenues, notamment celle du Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ). En effet, ce dispositif part du constat qu'il y a une réelle difficulté à repérer et à intégrer les publics jeunes NEET des QPV dans les différents dispositifs de prise en charge et d'accompagnement institutionnels, d'où la nécessité de réinterroger / de renouveler les politiques publiques / la réponse publique en direction de la jeunesse. Plus concrètement, l'enjeu du PRIJ est d'avoir une équipe de professionnels dédiés à ces quartiers afin de rapprocher l'offre existante soit le droit commun des publics prioritaires.

Cette nouvelle démarche de travail sera déployée à l'échelle de l'Île-de-France. Sur l'ensemble du territoire parisien, c'est la Mission Locale de Paris qui sera l'opérateur unique. Afin que sa mise en place soit en concordance avec les réalités / les besoins de terrain, la construction de la feuille de route parisienne s'inscrira dans le cadre du CDV 2015-2024 et sera accompagnée par l'APUR.



Ses objectifs :

L'objectif premier du PRIJ est de repérer des publics fragilisés dits « invisibles » au regard des institutions via divers outils « d'aller-vers ».

Ensuite, l'enjeu est de proposer à ces jeunes un accompagnement individualisé et global, s'inscrivant dans une logique de parcours, dans un cadre d'intervention partagé par un ensemble de partenaires, afin de lever les freins à leur insertion. Les référents de parcours -conseillers en insertion socioprofessionnelle (CISP) dédiés aux dispositifs, ainsi que le cercle de professionnel élargi, ont pour mission de mobiliser leurs offres de service / le droit commun ; afin de proposer des solutions structurantes aux jeunes et in fine un emploi.



Le public ciblé :

La typologie du public attendu sur ce dispositif doit répondre à plusieurs critères :

- Âgés de 16 à 25ans (jusqu'à 30ans selon les structures opératrices du PRIJ) ;
- Cumulant les obstacles à leur insertion socioprofessionnelle et avec un parcours « en rupture » : freins sociaux, sans solution/sans activité soit NEET (ni en formation, ni en étude, ni en emploi), en situation de décrochage (notamment scolaire) ... ;

- « Invisibles » / Éloignés des institutions soit des jeunes non connus par la Mission Locale de Paris ou des jeunes avec un accompagnement « en veille » depuis plus de 5 mois ;
- Habitant au sein des quartiers en politique de la ville (QPV) définis par le contrat de ville en vigueur. En 1^{er} niveau de priorité : les quartiers prioritaires (QP). En 2^{ème} niveau de priorité : les quartiers populaires (QPOP), les quartiers de veille active (QVA), les quartiers limitrophes des QP et les quartiers « vécus ».



Son cadre juridique et ses financements :

Comme exposé précédemment, le PRIJ prend essence même au sein de la politique publique qu'est la politique de la ville. En ce sens, il est financé sur le programme 147 « politique de la Ville » qui est géré par la Préfecture de Région Île-de-France et de Paris, au travers d'une convention qui lie la Mission Locale de Paris avec cette institution précédemment citée.

Depuis son lancement en 2018, plusieurs conventionnements se sont succédés ; illustrant notamment les instabilités politiques et donc budgétaires :

- Convention du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021 ;
- Convention du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2022 ;
- Convention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 ;
- Convention du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, suivi d'un avenant pour modifier la convention pluriannuelle en convention annuelle 2024. Nous sommes toujours en attente pour la convention annuelle 2025.

Ces subventions couvrent uniquement les ressources humaines : coordinateur départemental et référents de parcours – conseillers en insertion socioprofessionnelle.

Il est à noter que cette subvention du BOP 147 est la 2^{ème} plus importante, derrière la réussite éducative (Cités éducatives, PRE...).



Son pilotage et sa gouvernance :

Au vu de l'importance de cette enveloppe étatique, la Préfecture d'Île-de-France de Paris souhaite copiloté avec la Mission Locale de Paris le dispositif PRIJ aux niveaux stratégique et opérationnel.

Niveau régional	Niveau départemental	Niveau local
<p>Piloté par la Préfecture de Région d'Île-de-France et de Paris</p> <p>Assure un rôle d'orientation stratégique, d'animation du réseau, d'appui méthodologique, de diffusion de bonnes pratiques, de suivi de son état d'avancement et d'organisation de son évaluation</p>	<p>Copiloté par la Préfecture de Paris - Bureau politique de la ville</p> <p>Veille à la mobilisation des différents acteurs concernés et du suivi global</p> <p>Et par l'opérateur soit la Mission Locale de Paris</p> <p>Manage, coordonne et anime l'équipe des référents de parcours PRIJ ; Réalise les</p>	<p>Co-piloté par la Préfecture d'Île-de-France et de Paris (via les délégués du préfet) et la Mission Locale de Paris (via les responsables de site + soutien du coordinateur.rice PRIJ)</p> <p>Co-animation des groupes opérationnels (construction de l'ordre du jour, rédaction et diffusion du compte-rendu) ; Supervision et suivi de l'activité du PRIJ ; Mobilisation des différents partenaires et des diverses ressources ; Coordination PRIJ (apports</p>

	reporting et les bilans quantitatif et qualitatif ; Met en place un programme d'actions à l'échelle départementale répondant aux besoins des jeunes PRIJ ; Identifie et mobilise différents partenaires de la démarche...	stratégiques) et les CISP - Référents de parcours (apports opérationnels)
--	---	--

Une comitologie dédiée est notamment mise en place afin de suivre le dispositif avec efficacité, notamment grâce à la dimension multipartenariale et l'ancrage territoriale.

	Comité de pilotage (obligatoire)	Comités techniques (obligatoire)	Groupes opérationnels (obligatoire)	Comités de suivi	Groupes de travail ad hoc
Fréquence	1 fois / an	2 fois / an	Tous les 3 mois (de manière plus fréquente si la dynamique locale le rend nécessaire)	Tous les 1 mois et demi (à mi-parcours du groupe opérationnel) > la fréquence et le format (réunions bilatérales, échanges téléphoniques, échanges mails, échanges physiques, etc.) peuvent être adaptés au territoire	Autant que de besoin à la demande des membres et partenaires du dispositif PRIJ
Pilotage	Copilotage entre la Préfecture de Région d'Île-de-France / de Paris et la Direction de la Mission Locale de Paris	Direction de l'Activité et Direction de la Stratégie et des Relations Externes de la Mission Locale de Paris + Responsable bureau politique de la ville de la Préfecture de Paris	Copilotage entre les responsables de site de la Mission Locale de Paris et les délégués du Préfet de la Préfecture de Paris. Le.a coordinateur.rice du PRIJ et les référents de parcours peuvent abonder d'apports opérationnels.	Pilotage par le(s) référent(s) – CISP de parcours PRIJ de la Mission Locale de Paris	Selon contenu de la réunion mais à minima Référents de parcours – CISP PRIJ Mission Locale de Paris, Délégués du préfet Préfecture de Paris et EDL Mairie de Paris
			Responsables des sites Mission		

Participants	Représentants de la DRIEETS, de la Ville de Paris et des partenaires de l'insertion sociale et professionnelle (EPEC, France Travail, Cap Emploi, CCI Paris...)	Responsables de site et de secteur, Coordinateur.rice du PRIJ de la Mission Locale de Paris et délégués du préfet Préfecture	Locale de Paris + Coordination PRIJ/PIC + CISP ²⁴ / Référents PRIJ + Délégués du Préfet + Partenaires locaux (EDL, clubs de prévention, DRIEETS 75, Pôle Emploi, PJJ, SPIP, associations notamment celles lauréates de l'AAP CEJ JR, AMI O2R, Centres paris anim', etc.) concernés par le repérage et le suivi des jeune NEET	CISP / Référent de parcours PRIJ Mission Locale de Paris + Acteurs jeunesse	Selon contenu de la réunion
Objectifs et contenu	Suivi de la progression et du déroulement du PRIJ selon la convention (point d'étape sur les moyens humains et financiers, bilan d'activité et avancement de de l'atteinte aux objectifs, freins, leviers, réajustements si besoin et perspectives de travail)	Bilan des actions passées et dressage des perspectives de travail dans le cadre du PRIJ	Point d'étape institutionnel du PRIJ : présentation du bilan, mesure d'impact sur les jeunes, actions passées et à venir, perspectives ; Partage de l'actualité des partenaires ; Présentation des solutions mobilisables présentées par divers acteurs (centres de formation, entreprises, associations, etc.)	Déclinaison opérationnelle du programme d'activités : définition, mise en œuvre et suivi d'actions hors-les-murs ; Échanges entre acteurs de l'accompagnement sur les situations individuelles des jeunes PRIJ pour point de situation sur le parcours et les solutions à apporter en vue d'une suite de parcours coordonnée, notamment par la définition d'actions ciblées (sur une thématique, un micro-quartier...)	Mise en place d'une action spécifique selon actualités du territoire et besoins des jeunes, etc.
Suivi et compte-rendu	PPT ²⁵ de présentation + Relevé de décisions	PPT de présentation + Relevé de décisions	Calendrier annuel + PPT de présentation + Relevé de décisions > pour	Compte-rendu du nombre de situation individuelle travaillées avec	Relevé de décision

²⁴ CISP = Conseillers en insertion socioprofessionnelle

²⁵ PPT = support power-point

			envoi aux partenaires et mise à l'ODJ des actualités partenaires	type de solutions proposées	
Divers	/	/	/	(!) Dans le respect du RGPD	/

Enfin, dans le cadre de son conventionnement, la Mission Locale de Paris s'est engagée à :

- Remonter mensuellement un reporting quantitatif et qualitatif à la Préfecture (via tableur Excel envoyé par mail) ;
- Élaborer une stratégie de communication dédiée en faisant apparaître le logo de l'État ;
- Transmettre un bilan complet et une évaluation finale (dont le compte-rendu financier) 3 à 6 mois après la fin de la convention.

b. Pratiques d'intervention de l'équipe PRIJ

Depuis 2018 et au fil des conventionnements, l'équipe PRIJ est montée en puissance comme suit :

- Convention du 1^{er} juin 2018 au 31 mai 2021 :
 - 2018 : 0,5 ETP Coordinateur.rice PRIJ + 4 CISP/Référents de parcours PRIJ ;
 - 2019 : 0,5 ETP Coordinateur.rice PRIJ + 5 CISP/Référents de parcours PRIJ ;
 - 2020-2021 : 0,5 ETP Coordinateur.rice PRIJ + 6 CISP/Référents de parcours PRIJ ;
- Convention du 1^{er} juin 2021 au 31 décembre 2022 : 1 ETP Coordinateur.rice PRIJ + 8 CISP/Référents de parcours PRIJ + 0,3 ETP Chargé.e de projet « politique de la ville » ;
- Convention du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 : 1 ETP Coordinateur.rice PRIJ / Politique de la ville + 10 CISP/Référents de parcours PRIJ ;
- Convention du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2026, suivi d'un avenant pour modifier la convention pluriannuelle en convention annuelle 2024. Nous sommes toujours en attente pour la convention annuelle 2025 : 1 ETP Coordinateur.rice PRIJ / Politique de la ville + 11 CISP/Référents de parcours PRIJ.

Au démarrage, les professionnels étaient plutôt concentrés sur le Nord-Est parisien (18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements) pour finalement couvrir aujourd'hui l'ensemble des QP parisiens grâce au doublement du nombre d'ETP.

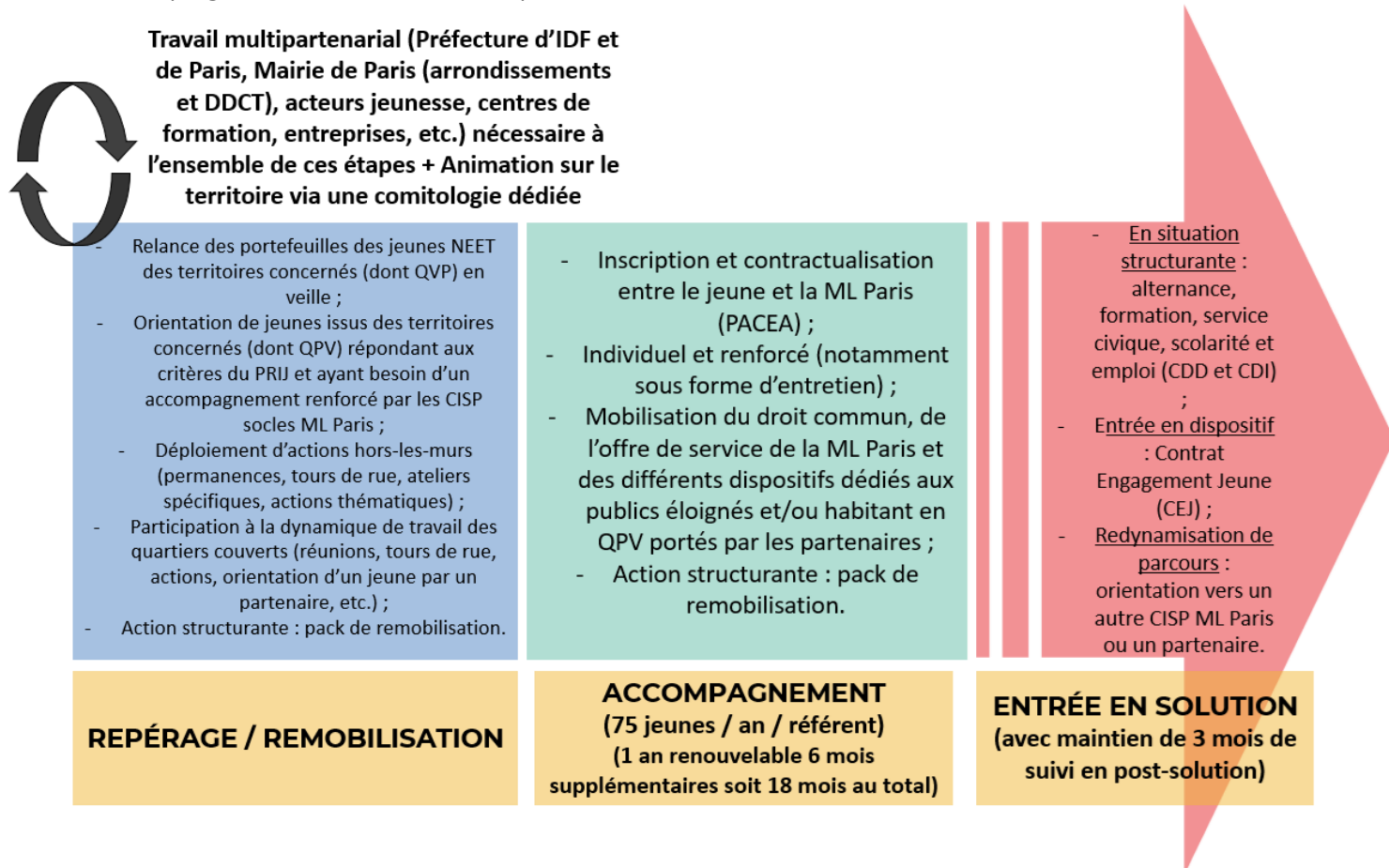
Aussi, les CISP – Référents de parcours PRIJ sont rattachés hiérarchiquement aux responsables de site < Direction de l'Activité et fonctionnellement au Coordinateur.rice PRIJ < Responsable de la politique de la ville < Direction de la Stratégie et des Relations Externes.

Enfin, dans la dernière mouture de la convention, plusieurs indicateurs ont été formalisés permettant ainsi de cadrer l'activité PRIJ :

- 75 jeunes suivis minimum / an / référent ;

- 50% des jeunes accompagnés doivent être entrés en solution ;
- 1 temps fort soit 1 action hors-les-murs minimum / mois / territoire PRIJ ;
- 1 groupe opérationnel minimum / trimestre / territoire PRIJ ;
- 10 jeunes minimum par référent doivent être accompagnés aux formations et aux métiers de la sécurité privée (indicateurs existants uniquement sur les années 2023-2024 pendant les Jeux 2024).

Plus concrètement, le quotidien de travail de l'équipe PRIJ se divise en 3 étapes ; c'est la partie « repérage / remobilisation » qui distingue leur activité de celle d'un accompagnement socle / classique mission locale :



Aussi, il est important de notifier que la dynamique multipartenariale est essentielle à l'activité du PRI, au-delà de sa comitologie dédiée. En effet, cette dernière s'apparente à son articulation avec d'autres instances stratégiques et/ou opérationnelles telles que les coordinations jeunesse ou les groupes de travail « insertion et jeunesse » portées par la Mairie de Paris (Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires (DDCT) ou Direction de la Jeunesse et des Sports (DJS)), les réunions de suivi de cohorte publics dans le cadre du Service public de l'insertion et de l'emploi (SPIE) portés également par la Mairie de Paris (Direction de l'Attractivité et de l'Emploi (DAE)) et les temps de travail menés dans le cadre des expérimentations TZCL (Territoires zéro chômeur de longue durée (TZCL)²⁶ (13^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements).

²⁶ Outil expérimental initié par l'État qui invite de façon volontaire les acteurs des territoires à se rassembler afin d'apporter une réponse concrète aux personnes éloignées de l'emploi en les embauchant en contrat à durée indéterminée dans des entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS).

En parallèle et de manière plus opérationnelle, rentre la notion de « co-accompagnement » qui définit le travail horizontal entre l'ensemble des acteurs qui font le parcours du jeune (mission locale, clubs de prévention, antennes jeunesse, associations de quartiers, etc.). Cette dynamique de travail garantit une articulation et une complémentarité de l'expertise et des ressources de l'ensemble des professionnels au profit de l'insertion socioprofessionnelle des jeunes ; à l'image des comités de suivi PRIJ.

Pour exemple, en 2024 :

- 37 groupes opérationnels ont été mis en place ;
- 177 actions hors-les-murs (job dating, informations collectives, sorties culturelles, etc.) ont été animées ;
- 185 permanences extérieures ont été proposées.

Aussi et comme pour tous projets menés au sein de la Mission Locale de Paris et dans le respect même de l'essence des missions locales, la parole / l'avis des jeunes est pris en compte dans l'ensemble de l'activité et du quotidien de vie des structures : accompagnement individuel, construction des packs de remobilisation PRIJ en associant des jeunes, témoignage de jeunes accompagnés au GO PRIJ...

En ce sens, plusieurs projets structurants sont portés par l'association au niveau des pôles communication et citoyenneté principalement : animation du studio TWITCH (plateforme de vidéos en streaming) / Labonid (chaîne TWITCH alimentée par une programmation quotidienne faite par des jeunes de plusieurs missions locales de France), agrément du service civique pour accueillir des jeunes mais aussi pour accompagner des structure à l'accueil de jeunes, stratégie de communication sur les réseaux sociaux (Tik Tok, Instagram...), participation au festival Vox Milo (festival de courts métrages réalisés par les jeunes et organisés par l'Union nationale des Missions Locales (UNML)...

En somme, ces pratiques d'intervention de l'équipe PRIJ réinterroge le quotidien de travail et invite à de nouvelles pratiques professionnelles. Ces dernières sont d'ailleurs partagées avec les acteurs actifs sur le repérage et la remobilisation des jeunes NEET où la Mission Locale de Paris via le PRIJ apparaît comme un modèle inspirant dû à son historique et son impact positif : construction du dispositif AVEQ de l'EPEC, mise en place des dispositifs CEJ-JR et AMI O2R de la DRIEETS...

Cela transparait notamment dans la sollicitation du PRIJ à divers travaux de recherche notamment sur le sujet de « l'aller-vers » : commission francilienne "Aller-vers" du CIDJ (Centre d'Information et de Documentation Jeunesse), alimentation d'une enquête de terrain du doctorant Diego BROUSSET sur les modalités de travail avec les publics du CEJ et du PRIJ, travail partagé sur la relation d'accompagnement entre des professionnels et des jeunes du CEJ et du PRIJ porté par l'UNML et l'Institut Bertrand SCHWARTZ, commande publique nationale de la DRIEETS sur l'accompagnement des jeunes NEET...

c. L'impact sur les jeunes NEET 16-25 ans

Depuis son lancement, le dispositif PRIJ parisien a pu profiter (repérer/remobiliser/accompagner) à **6 280 jeunes**.

(!) Les indicateurs et les modalités de reporting ont évolué en janvier 2023.

Voici un détail de l'activité sur les 2 dernières années de référence complètes (2023 et 2024) :

ACTIVITÉ PRIJ 2023				
Arrondissements concernés	Quartiers couverts	Nombre de jeunes accompagnés	Dont nombre de jeunes « en veille » recontactés	Nombre de sorties positives
10 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements	QP "Grand Belleville"	15	7	28
20 ^{ème} arrondissement	QP "Grand Belleville"	99	30	69
13 ^{ème} arrondissement	QP "Kellermann - Paul Bourget, Bédier - Boutroux", "Oudiné - Chevaleret", "Jeanne d'Arc - Clisson", "Nationale" et "Villa d'Este"	91	38	57
14 ^{ème} arrondissement	QP "Didot - Porte de Vanves"	59	39	46
17 ^{ème} arrondissement	QP "Porte de Saint Ouen - Porte Pouchet"	84	39	25
18 ^{ème} arrondissement	QP "Porte Montmartre - Porte des Poissonniers - Maskowa", "Blémont", "La Chapelle - Évangile", "Porte de la Chapelle - Charles Hermite" et "Goutte d'Or"	124	81	98
19 ^{ème} arrondissement	QP "Stalingrad - Riquet, Michelet - Alphonse Karr, Rue de Nantes", "Danube - Solidarité - Marseillaise", "Chaufourniers", "Algérie" et "Compans - Pelleport"	135	78	104
20 ^{ème} arrondissement	QP "Portes du Vingtième"	82	64	133
15 ^{ème} arrondissement	Zones sensibles (Dupleix, Quatre Frères Peignot, Amiral Roussin, Falguière et Périchaux)	38	15	30
12 ^{ème} arrondissement	Zones sensibles (Porte de Vincennes, Bel-Air Nord, Bel-Air	44	14	25

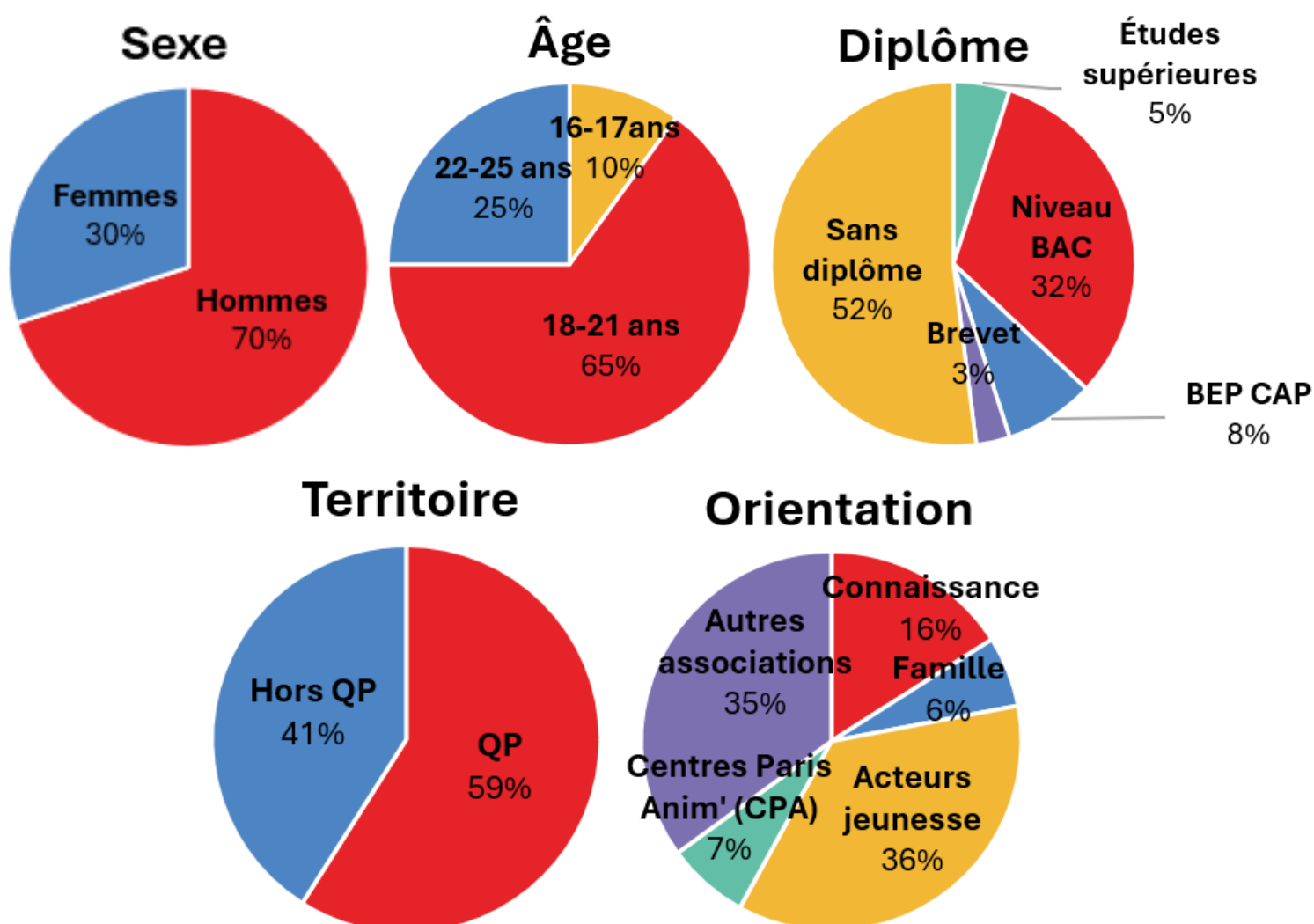
	Sud et Vallée de Fécamp)			
TOTAL		771	405 (= 47% de jeunes « non connus »)	615 (= 78%)
ACTIVITÉ PRIJ 2024				
Arrondissements concernés	Quartiers couverts	Nombre de jeunes accompagnés	Dont nombre de jeunes « en veille » recontactés	Nombre de sorties positives
10 ^{ème} et 11 ^{ème} arrondissements	QP "Grand Belleville" "Amandiers" "Petit Belleville"	37	9	21
20 ^{ème} arrondissement	QP "Grand Belleville" "Amandiers" "Petit Belleville"	85	25	68
13 ^{ème} arrondissement	QP "Bédier – Boutroux – Villa d'Este" "Kellerman – Paul Bourget" "Oudiné – Chevaleret"	63	18	46
14 ^{ème} arrondissement	QPV "Didot - Porte de Vanves"	60	40	45
17 ^{ème} arrondissement	QPV "Porte de Saint Ouen - Porte Pouchet"	55	19	25
18 ^{ème} arrondissement	QP "Blémont" "Porte Montmartre – Porte des Poissonniers – Moskova" "La Chapelle – Évangile" "Goutte d'Or" "Porte de la Chapelle – Charles Hermite" "Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes"	125	47	95
19 ^{ème} arrondissement	QP "Stalingrad Riquet" "Michelet – Alphonse Karr – Rue de Nantes" "Danube – Solidarité – Marseillaise" "Algérie" "Chaufourniers"	130	78	89
20 ^{ème} arrondissement	QP "Portes du Vingtième"	120	71	122
15 ^{ème} arrondissement	QP "Porte de Brançon – Périchaux" "Falguière"	52	15	27
12 ^{ème} arrondissement	Zones sensibles (Porte de Vincennes, Bel-Air Nord, Bel-Air Sud et Vallée de Fécamp)	30	3	15

TOTAL	757	325 (= 57% de jeunes « non connus »)	553 (= 73%)
--------------	------------	---	--------------------

→ La mise en parallèle de ces deux tableaux nous permet de constater que :

- Le nombre de jeunes accompagnés est d'à peu près la même proportion ;
- Le nombre de jeunes repérés soit « non connus » par la Mission Locale de Paris à monter de 10 points, passant de 47% à 57% des jeunes accompagnés ; cela prouve notamment la plus-value de ce dispositif « d'aller-vers » ;
- Le nombre de jeunes entrés en solution ou en suite de parcours structurante (alternance, formation, service civique, retour en scolarité, emploi (CCD et CDI) et CEJ) est également de la même proportion. Cette moyenne de 75% de jeunes en sorties positives prouvent également le bénéfice de l'accompagnement individuel et renforcé proposé par les CISP – Référénts de parcours PRIJ.

Enfin, voici un descriptif de la typologie du public touché par le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) depuis son lancement :



À partir de ces schémas, nous pouvons faire plusieurs constats :

- Une grande majorité d'hommes sont touchés par le dispositif PRIJ notamment car ces derniers sont globalement plus en errance au sujet de leur insertion socioprofessionnelle mais aussi car ils sont plus présents sur l'espace public et dans les structures jeunesse. Il est à noter qu'un objectif sur le repérage/la remobilisation des jeunes filles a été inscrit dans la convention PRIJ 2024 ;
- Le public cible NEET est bien touché puisque 52% des jeunes sont sans diplômes ;
- 59% des jeunes habitent en QP. Pour rappel, la convention indique que l'équipe PRIJ a également la possibilité d'intervenir sur les territoires QPOP, QVA, quartiers limitrophes des QP et quartiers « vécus » ;
- Les prescripteurs dont les associations de quartier et les acteurs jeunesse sont essentiels à la dynamique du PRIJ.

Pour aller plus loin, au-delà de notre système d'informations interne I-MILO et du travail de reporting associé, la Mission Locale de Paris s'est engagée dans l'expérimentation MILOrizons, un nouvel outil de mesure de l'accès à l'autonomie des jeunes.

Dans la même dynamique, un travail de formalisation du modèle / du référentiel d'accompagnement interne est en cours d'élaboration (deadline : automne 2025).

Malgré ces résultats probants, les 4 000 jeunes 16-25 ans NEET QPV parisiens²⁷ sont loin d'être tous pris en charge. C'est pourquoi, en complément de son offre de service et dans le cadre de l'AMI 02R, la Mission Locale de Paris a souhaité expérimenter un projet de « maraudes numériques ».

5. CONCLUSION ET PERSPECTIVES DE TRAVAIL

Il semblait essentiel de rappeler la construction et le pilotage de deux dispositifs publics aux champs d'action complémentaires et convergents – la politique de la ville et la Mission Locale de Paris :

- ⇒ Volonté d'améliorer durablement les conditions de vie et d'insertion des publics les plus en difficulté, en particulier les jeunes résidant en quartiers en « politique de la ville » ;
- ⇒ Vision systémique des problématiques sociales dont d'insertion, avec des entrées multiples, transversales et adaptées aux contextes locaux ;
- ⇒ Ancrage local fort, culture partenariale et gouvernance partagée avec notamment une mission de pivot dans la formalisation et l'animation d'une stratégie commune sur les territoires ;

²⁷ Données APUR (Atelier Parisien d'Urbanisme), 2020

- ⇒ Approche d'ingénierie et innovante qui fait de ces deux entités des laboratoires d'action publique territoriale ;
- ⇒ Enjeu partagé de reconnaître les habitants dont les jeunes comme des acteurs de leur parcours et de leur territoire, dans une logique d'« autonomisation ».

En somme, la Mission Locale de Paris représente une des interfaces opérationnelles, individualisées et multipartenariales des enjeux stratégiques de la politique de la ville.

Aussi, le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) apparaît comme un catalyseur : en effet, il met en lumière des enseignements clés émergents à la réussite d'une action publique.

Enfin, la politique de la ville, la Mission Locale de Paris et le Plan Régional d'Insertion pour la Jeunesse (PRIJ) forment ensemble un réseau d'actions publiques locales. Cette stratégie territoriale tournée vers l'avenir et capable de transformer les pratiques quotidiennes en solutions durables, est au service de l'autonomie réelle des jeunes parisiens habitant en QPV.

Cette organisation territoriale interconnectée et cet apprentissage continu & collectif apparaît nécessaire, malgré le questionnement de la légitimité de la politique de la ville, l'instabilité politique actuelle et les restrictions budgétaires associées.

En effet, comment continuer à garantir une réponse coordonnée et stable aux besoins des jeunes des QPV, dans un contexte où les outils publics eux-mêmes sont remis en question ?



PRIJ 19^{ème} – Visite de la Philharmonie de Paris dans le cadre des Quartiers d'été – Juillet 2024